



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

—
Séance Publique
Mardi 11 octobre 2022
—

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL MARDI 11 OCTOBRE 2022

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Patricia QUERO-RUEN, Christian PERRIEN, Pascaline ALNO, Claude ORVOINE, Claudie LE BIHAN, Cédric ORVOËN, Hélène BOLEIS, Georges CORNEC, Marie-Christine LE NORMAND, Patrick GOUELLO, Liliane MARTEVILLE, Brigitte LE LIBOUX, Christian LAURENT, Pascal GUERIF, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Anne-Valérie RODRIGUES, Ludovic JEGO, Marianne POULAIN, Vagtang CROGUENNEC, Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Jean-Baptiste BOUYER, Annie VERDES, Loïc TONNERRE.

Absents excusés avant donné pouvoir :

Bernard CLERGEON à Jean-Guillaume GOURLAIN, Martine LIEDOT à Armelle GEGOUSSE, Antoine GOYER à Patricia QUERO-RUEN, Christine BARETTE à Christian PERRIEN, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL à Claude ORVOINE.

Secrétaire de séance : Georges CORNEC

Le quorum de 17 présents est atteint.

Présences :

Rapports 01 à 19 :

- **Présents : 28**
- **Pouvoirs : 05**

Rapport 20 :

- **Présents : 27**
- **Pouvoirs : 05**
- **Absent : 01**

Conseil municipal – mardi 11 octobre 2022

Ordre du jour

Administration générale

Approbation du procès-verbal de la séance du 29 juin 2022

Finances

1. Décision modificative n°1 - Budget principal
2. Décision modificative n°1 - Budget annexe Cuisine centrale
3. Compte rendu de délégations - Emprunt 2022 - Caisse d'Épargne
4. Garantie d'emprunt Office Public de l'Habitat du Morbihan - Le Ter - Parc du Château

Ressources humaines

5. Modification du tableau des effectifs

Solidarité

6. Convention Territoriale Globale

Culture et patrimoine

7. Reversement de la recette des ventes de documents de la médiathèque
8. Restauration de documents d'archives - demande de subvention

Ports

9. Tarifs ports de Ploemeur - saison 2023

Travaux

10. Autorisation de lancement de la consultation et de signature du marché de maîtrise d'œuvre pour la requalification du front de mer de Fort bloqué et ses abords
11. Convention financière - programmes ACTEE - action des Collectivités Territoriales pour l'efficacité énergétique
12. Subvention Lorient Agglomération : Fonds d'Intervention Communautaire aux Ruralités

Urbanisme

13. Kerroch - 15 Rue Du Dolmen - Déclassement
14. Kerroch - 15 Rue Du Dolmen - Vente
15. Chemin de la Laiterie - Acquisition de la parcelle DC 361
16. La Vraie Croix - Acquisition des parcelles HB 87 - 89 - 90 - 91
17. 10, 11 et 11B Plage du Pérello - Désaffectation du domaine public
18. Les Jardins de Gaia - 12 rue de l'aérogare - Désaffectation du domaine public
19. ZAC de Kerdroual - Modification du dossier de réalisation

Ronan LOAS, Maire, ouvre la séance du Conseil municipal à 17h00.

Ronan LOAS, Maire, explique la temporalité du vote sur le Conseil. « *Globalement, que ce soit l'Agglomération, etc., tout le monde va voter en mars les budgets. On sera dans ce tempo, vous aurez bien compris les choses. Oui, monsieur BOUYER.* ».

Jean-Baptiste BOUYER, Conseiller municipal de la minorité, intervient : « *Bonjour, la suppression du Conseil municipal du 15 novembre, qui précédait juste le Week-end du Cœur, fait que l'on ne va pas pouvoir voter la subvention que la ville de Ploemeur fait tous les ans, alors que cette subvention doit être normalement votée avant le Week-end du Cœur.* ».

Ronan LOAS, Maire, répond : « *On arrête les comptes après, donc il n'y a aucun souci à l'arrêter. L'argent sera garanti dans tous les cas pour l'association. D'un point de vue administratif, je comprends votre remarque, mais d'un point de vue pratique, il n'y en a pas et je rappelle que l'on vote la subvention générale « Week-end du Cœur » généralement fin décembre. En fait, on fera passer un package soutien au « Week-end du Cœur » ; il n'y a pas de point de blocage – vous découvrez peut-être le **fonctionnement** – on parle de « Weekend du Cœur Solidarité » mais c'est un schéma qui fonctionne toute l'année sur lequel les différents dispositifs arrivent en soutien. N'ayez pas de crainte sur le soutien fort à cet événement auquel on tient tous ici. Pour revenir sur le calendrier de fin d'année, cela ne veut pas dire que l'on aura moins de travail mais que le travail sera un peu reporté, surtout sur le premier trimestre. C'est malgré tout un énorme travail pour nos services comme l'intégralité des services de la ville de Ploemeur actuellement, je pense au service Ressources, à la direction générale, à l'intégralité des communes. C'était l'ordre du jour de la dernière Conférence des Maires de l'Intercommunalité, on est tous un peu dans les mêmes considérations. Donc, Conseil municipal, mercredi 14 décembre, même lieu, même heure, qu'à l'habitude. Le vœu, je l'ai là, mais vous l'avez tous sur la table. Concernant le procès-verbal qui vous a été envoyé, est-ce qu'il y a des questions aux remarques sur les propos ? Oui, Monsieur BOUYER*

Jean-Baptiste BOUYER, Conseiller municipal de la minorité, prend la parole : « *J'ai une remarque par rapport au bordereau 26. Vous nous rappelez régulièrement qu'un conseiller municipal ne peut pas voter s'il est membre d'une association. PLOEMEUR EN ACTES soutient toutes les associations. Pourtant, il nous semble qu'un élu a largement pris part au vote alors qu'il a une responsabilité au sein de l'association.* ».

Ronan LOAS, Maire, répond : « *Notre service, en particulier mon Cabinet, en lien avec la direction générale, contrôle. Là, vous nous informez d'un élément sans me donner les éléments, donc c'est un peu délicat pour réagir. Je vous rappelle qu'effectivement, je vous avais soumis le sujet des conflits d'intérêts. Je rappelle que ce n'est pas d'être membre de l'association mais d'être membre d'un bureau. A moins que vous n'ayez un élément – et je vous demande de le clarifier tout de suite parce que vous envoyez une information un peu délicate pour les conseillers, cela met un doute, je vous propose de clarifier le doute et je demande à tous les élus, dans tous les cas, de clarifier s'ils sont membres d'un bureau ou une domiciliation d'associations, ce qui était par exemple votre cas pour une association pour laquelle vous avez défendu une subvention, il y a effectivement quelques mois de cela. Non ? Votre propos tient toujours ?* ».

Jean-Baptiste BOUYER, Conseiller municipal de la minorité, intervient : « *Mon propos tient toujours dans le sens où je pense qu'il y a une éthique individuelle à avoir et donc, je n'ai pas de nom à donner. Sur le nom de l'association que vous citez par rapport à mes propos, elle a été changée d'adresse à partir du moment où je suis devenu élu. Donc je trouve que ces propos sont un peu déplacés, mais désolé.* ».

Ronan LOAS, Maire, répond : « *Dans ce cas-là, je les retire, mais je ne comprends pas le sens de votre intervention, sachant que la charte de l'élu est votée. Concernant les conflits d'intérêts, j'en avais fait lecture, sur ce qui était relatif aux conflits d'intérêts, qui plus est avec les conflits d'intérêts publics qui ont impacté un certain nombre de collectivités, moins les mairies que les intercommunalités dans lesquelles siègent un certain nombre de structures. S'il n'y a pas d'autres questions, d'autres remarques, si quelqu'un a une remarque sur le procès-verbal ? Oui, Monsieur GUERIF.* ».

Pascal GUERIF, Conseiller municipal de la majorité, intervient : « *Monsieur le Maire, je souhaiterais prendre la parole.* ».

Ronan LOAS, Maire, répond : « *Très bien.* ».

Pascal GUERIF, Conseiller municipal de la majorité, continue : « *Merci de me la donner. En préambule, je tiens à vous préciser que ma prise de parole est une démarche individuelle, non dictée, ni encouragée par quiconque dans cette Assemblée. Si j'ai souhaité prendre la parole, c'est pour revenir sur le dernier Conseil municipal du 29 juin, dont le comportement de Monsieur BOUYER m'a fortement perturbé et surpris. Quand je lis dans la presse locale, le lendemain, un extrait du comité de presse, j'ai l'impression que nous ne vivons pas dans le même monde. Je cite : « J'ai donc choisi un conseil sans parole pour montrer l'importance qu'accorde la majorité aux questions et préoccupations des Ploemeurois ». Comment peut-on en 2022 en France, pays des droits de l'Homme, se comporter ainsi alors que dans le monde, des Femmes et des Hommes souffrent des guerres, de la famine, ou se trouvent sous le joug de régimes totalitaires. A nos portes, des femmes et des enfants sont encore condamnés au silence, et d'autres vivent, voire survivent, à de véritables calvaires et subissent violences verbales et physiques. Pour tous ces gens en souffrance, je vous invite à leur parler de votre mal être de « citoyen libre et bayonné » au sein du Conseil municipal de Ploemeur. Je suis certain qu'ils vous proposeraient d'échanger votre place avec la leur. De plus en plus de femmes et hommes politiques, d'élus locaux, sont vilipendés et certains sont même agressés physiquement. Il est vrai que les Politiques ont mauvaise presse et que l'image que renvoient parfois nos néo députés ne va pas améliorer cette situation auprès du grand public. De grâce, n'alimentons pas par notre comportement de tels agissements, restons dignes, courtois et constructifs. Nous allons bientôt arriver à mi-mandat, mon souhait est de retrouver un peu de sérénité dans cette assemblée et débattre ensemble sur des sujets concernant les Ploemeuroises et Ploemeurois qui nous ont donné leur confiance pour siéger au sein de cette instance municipale. Soyons fiers de notre rôle d'élus. Je vous remercie.* ».

Ronan LOAS, Maire, intervient : « *Merci monsieur GUERIF. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Une dernière remarque avant de passer à l'ordre du jour.* ».

Emmanuelle TROCADERO, Conseillère municipale de la minorité, intervient : « *Un détail, ce n'est pas pour le compte rendu, pas pour le procès-verbal mais pour les comptes rendus de commissions ; est-ce que l'on peut remplacer - c'est un détail, mais c'est important - le terme « absent » par le terme « excusé » ? Ce serait bien, ce n'est pas la même chose.* ».

Ronan LOAS, Maire, répond : « *En termes de formalisme, ok très bien. Si vous êtes excusé, il n'y a pas de souci. Je laisse l'ordre du jour à 19 points plus un vœu.* ».

DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Patricia QUERO-RUEN

Le maire propose de modifier le budget primitif 2022 de la ville et de procéder à des inscriptions budgétaires complémentaires comme suit :

FONCTIONNEMENT

Evolution des recettes :

| | |
|---|------------------|
| Refacturation dépenses CCAS supportées par la ville : | 60.000 € |
| Redevances et droits péri-scolaire : | 40.000 € |
| Droits de mutation : | 350.000 € |
| Taxe électricité (acompte 3ème trimestre 2021) | 85.000 € |
| Participation CAF activités enfance/jeunesse : | 70.000 € |
| Remboursements assurances, recettes diverses ... : | 45.000 € |
| Total recettes | 650.000 € |

Evolution des dépenses :

| | |
|--|--------------------|
| Dépenses d'énergie : | 210.000 € |
| Fournitures petits équipements (travaux en régie) : | 30.000 € |
| Crédit-bail contrat éclairage public (changement imputation comptable) : | 125.000 € |
| Entretien voies/réseaux (changement imputation comptable) : | - 90.000 € |
| Rémunération principale des agents titulaires (valeur du point...) : | 200.000 € |
| Augmentation cotisations URSSAF : | 70.000 € |
| Rémunération des agents non titulaires (rplt agents absents/renfort) : | 175.000 € |
| Prestation de service auprès d'Adecco : | 100.000 € |
| Rémunération des apprentis : | 25.000 € |
| Allocations chômage versées : | 20.000 € |
| Cotisation action sociale (CNAS) : | 10.000 € |
| Autres charges (charges gestion courante...) | -25.000 € |
| Charges financières (emprunt nouveau avec échéance en 2022) : | 15.000 € |
| Subvention d'équilibre budget cuisine : | 140.000 € |
| Abondement crédits dotation aux amortissements : | 45.000 € |
| Total dépenses | 1.050.000 € |

Evolution de l'autofinancement = RN – DN **-400.000 €**

INVESTISSEMENT**DEPENSES**

Remboursement capital de la dette (emprunt nouveau avec échéance en 2022) : 20.000 €

Total des dépenses d'investissement **20.000 €**

RECETTES

| | |
|---|-------------------|
| Produit des cessions foncières (friche Ex-expert) : | 415.000 € |
| Dotation aux amortissements : | 45.000 € |
| Emprunt d'équilibre : | - 40.000 € |
| Autofinancement : | <u>-400.000 €</u> |

Total des recettes d'investissement : **20.000 €**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la Commission 3 « Finances, ressources humaines » du 29 septembre 2022.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 de l'année 2022

Patricia QUERO-RUEN, Adjointe au Maire, présente le bordereau : « *Merci Monsieur le Maire. Effectivement, le bordereau N° 1 concerne une modification du budget primitif 2022. Il ne vous aura pas échappé qu'effectivement, l'écho du maire pour le vœu de fin de conseil, notamment l'augmentation des tarifs de l'énergie, mais également les 3,5 points d'augmentation d'indice nous amènent à la DM qui vous est proposée sur ce bordereau N° 1.*

Ronan LOAS, Maire, demande s'il y a des questions et des remarques sur cette DM.

Petit temps de contrôle technique pour vérifier le fonctionnement des micros

Loïc TONNERRE, Conseiller municipal de la minorité, prend la parole : « *Je remercie monsieur BOUYER, citoyen éclairé, qui nous a dépanné. Chers Collègues. Cette deuxième décision modificative du budget de la commune de Ploemeur pour l'année 2022 n'est peut-être pas la dernière tant les incertitudes qui y sont associées apparaissent importantes.*

1) Les dépenses nouvelles concernent principalement deux postes :

Le premier est celui des dépenses de personnel pour lesquelles un abondement de 697 000 € est prévu si l'on y incorpore la part de la subvention à la cuisine centrale destinée aux rémunérations des personnels. Le second poste est celui des dépenses d'énergie pour lesquelles la hausse est de 210 000 €. Ces augmentations étaient attendues et ne constituent pas une surprise.

2) En revanche, l'origine des recettes est assez étonnante :

On y trouve en effet le produit supplémentaire des droits de mutation pour 350 000 €, ce qui est assez habituel là aussi mais appelle tout de même une réserve : les droits de mutation sont liés à la conjoncture du marché immobilier qui, actuellement favorable, pourrait se retourner. Or, on ne finance pas des dépenses pérennes, comme les dépenses de personnel, avec des recettes aléatoires. Il y a là un risque pour les finances de la commune. Le deuxième poste de recettes est encore moins orthodoxe puisqu'il s'agit d'une dégradation de 400 000 € de la capacité d'autofinancement de la commune. Certes, celle-ci est comblée par une recette exceptionnelle de 415 000 € à la section d'investissement due à la revente d'un terrain à Kerdroual mais ce mécanisme est inquiétant car il atteste d'une impasse financière ; au final, le financement des dépenses de fonctionnement se fait par recours à l'emprunt.

3) La dérive des charges de personnel

Lors du débat en juillet dernier sur le compte administratif 2021, j'avais attiré l'attention sur la dérive inquiétante des charges de personnel qui avaient augmenté de 5,4 % en un an pour atteindre 62,5 % du total des dépenses de fonctionnement alors que la moyenne de la strate n'est que de 55 %. Désormais, il est clair que cette charge va encore s'aggraver. Que la hausse soit due à un facteur extérieur – l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires, d'ailleurs décidée par un gouvernement que vous soutenez – importe peu, le fait est que vous ne proposez aucune mesure correctrice pour faire face à la situation.

4) L'augmentation du prix de l'énergie

En ce qui concerne les dépenses d'énergie, nous avons eu vent il y a quelques jours par la presse d'un certain nombre de mesures envisagées par la municipalité pour en limiter le coût : coupure de

l'éclairage public la nuit, température abaissée à 19° dans les bâtiments communaux et les écoles, à 14° dans les gymnases, annulation de spectacles à Océanis, déplacement du siège d'associations... Faire ce genre de déclaration, dans la presse, à quelques jours de la tenue d'un Conseil municipal est une forme de mépris à l'égard de notre assemblée. Je rappelle que le code général des collectivités territoriales déclare que : « Le Conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune ». Il aurait donc été, je crois, bien raisonnable, de commencer par évoquer tout cela au Conseil municipal avant de le faire dans la presse. Un minimum de respect et de démocratie s'impose à l'égard de nos institutions. Mais, au-delà de ce rappel, je pense qu'il est bon pour un sujet de cette importance que notre assemblée en débattenne de manière approfondie et publique, c'est pourquoi je regrette que vous n'ayez pas cru devoir inscrire ce point à l'ordre du jour, mais peut-être cela sera-t-il le cas la prochaine fois. Je crains que cela ne se reporte assez loin puisque, si j'ai bien compris, le Conseil de novembre est annulé.

5) Des sujets à débattre

Car il y a un certain nombre d'idées avancées qui méritent d'être débattues. Ainsi l'extinction de l'éclairage nocturne. Une expérience de ce type avait été engagée il y a une dizaine d'années : les accidents et la délinquance s'étaient immédiatement multipliés. L'expérience avait été interrompue très vite, au 4^{ème} cambriolage d'un commerce du centre-ville... Plus généralement s'il s'agit, comme annoncé, de gagner 2 M€ d'économies sur le budget 2023, il y a urgence à débattre des domaines dans lesquels des mesures pourraient être prises. A l'évidence, on ne peut pas continuer sans remettre en cause un certain nombre d'orientations ou de projets d'investissement. Les collectivités locales sont extrêmement dépensières et vont devoir changer d'attitude. La sobriété s'impose à elles aussi pour des raisons autant sociales qu'environnementales. On ne peut que s'étonner dès lors du report à mars 2023 de l'adoption du prochain budget, comme si les incertitudes seront moins grandes dans six mois qu'aujourd'hui. Non, évidemment, et le rôle d'un budget est d'arrêter des choix à un moment donné quitte à procéder ultérieurement, si nécessaire, à des décisions modificatives. Ce report, à vrai dire, ne peut qu'étonner et sent un peu l'entourloupe. On ne serait pas surpris que les contribuables ploemeurois découvrent en mars prochain une augmentation de leurs impôts dont la justification serait une situation financière devenue alors inextricable ! Nous voterons contre ce bordereau. ».

Ronan LOAS, Maire, répond : « Vous savez, en période de crise, il y a toujours différentes façons de se positionner sur la décision publique. Il y a celles et ceux qui pourraient proposer des solutions et celles et ceux qui sauteraient sur les difficultés pour faire leur beurre en prenant leur vieille marotte sur : « il y a de la marge, finalement, dans les collectivités locales ». On verra dans le vœu qui est présenté que ça fait à peu près 10 ans que les collectivités locales en France font des efforts : moins 1 000 000 € de DGF, etc. Il y a des facteurs exogènes qui nous impactent. Vous pouvez effectivement regarder sur la partie dépenses ; le point d'indice du fonctionnaire, c'est une décision que l'on apprend en milieu d'année alors que l'on avait fixé notre budget au mois de décembre, cela a des impacts marqués d'un point de vue charges patronales, etc., vous avez tous les impacts qui sont ici, si on peut remonter la partie dépenses ; le public n'est pas nombreux mais il mérite aussi d'avoir vue sur le sujet. Les dépenses augmentent aussi pour une raison, c'est que la crise COVID n'a pas disparu, mais on est toujours fortement impactés par des remplacements. On a d'ailleurs eu encore des clusters. On pourrait ne pas le faire, je suis d'accord avec vous, Monsieur TONNERRE. Mais c'est quand même difficile d'expliquer à des familles, si le matin il y a un cluster à l'école de Lomener, Kerroch, que l'on n'est pas capables de garder les enfants le matin et que l'on va faire appel, soit à des contractuels effectivement, soit à de l'intérim, ou ne pas faire tourner la restauration municipale. Ce que vous avez en rémunération principale des agents, vous avez la valeur du point avec les cotisations URSSAF liées pour une moitié d'année, on aura plus 400 000 € par an liés au point d'indice. D'un point de vue finances locales et globales, c'est sûr que ça nous en rajoute en termes de difficultés ; d'un point de vue individuel, c'est une revalorisation qui était aussi attendue pour des agents dont le revenu moyen n'est quand même pas des plus élevés sur la fonction publique territoriale. On peut toujours débattre de ce sujet. Vous avez « rémunération des agents non

titulaires », effectivement, remplacement pour agents absents, renfort d'équipe et ADECCO, ça c'est à 90 % le fait d'assurer du service public : une cuisine centrale qui, au mois de mars se retrouve avec beaucoup d'agents qui sont en COVID ou en cas contact, et on est obligés de remplacer parce qu'autrement on n'aurait pas été capables de produire 3 000 repas par jour. Je l'entends, mais dans cette défense du service public et le vœu qui s'inscrit, je commence à comprendre votre abstention. On veut protéger les plus fragiles parce que ceux qui ont davantage besoin d'une cantine municipale, ceux qui ont besoin qu'on garde les enfants, ce sont effectivement les gens les plus sensibles à ces hausses liées à l'inflation, cette diminution de pouvoir d'achat. Les droits de mutation par nature, on a toujours inscrit des recettes inférieures à nos prévisions pour plutôt être dans le sens des bonnes nouvelles que des mauvaises nouvelles. Si on avait dû retrancher des droits de mutation sur une décision modificative, vous auriez dit -et c'est normal, on connaît, cela fait presque 40 ans que vous êtes dans l'opposition au Conseil municipal, Monsieur TONNERRE – « Monsieur le Maire, vous n'avez pas fait les bonnes prévisions ». Je préfère faire les bonnes prévisions effectivement modérées sur les recettes et envisager le pire dans le cadre des dépenses. Et le pire que l'on envisageait au mois de mars, quand le sujet énergétique est arrivé, il a commencé à flamber, quand on a eu l'information que le marché - c'est un appel d'offres sur l'énergie du gaz que l'on a fait avec l'intégralité des communes de l'Agglo - a pris 300 % sur le gaz et que sur le reste du budget et j'en parlerai, on a une flambée qui fait que, là où on aurait dû avoir un budget énergie à 500 000€ qui aurait dû être divisé par 2, c'est à peu près cela l'objectif cible de l'année, j'aurais dû au contraire retrancher les dépenses d'énergie et davantage dans les moins 210 000 sur l'année ; en réalité, il faut en rajouter 210, on sera à 800 000 et sans plan d'action, on sera à 2,5 M € de dépenses d'énergie, hors choix. Il est évident et je connais votre amour de certains services publics de la ville et de ce que j'entends dans votre intervention, Monsieur Tonnerre, c'est qu'il y a des services publics en trop, il faut me les montrer. On peut faire moins de culture, on peut faire moins de sport, on peut arrêter de livrer des repas aux personnes âgées, cela nous coûte cher. On peut arrêter de faire du service, mais on ne peut pas faire fonctionner une demi-cantine, on ne peut pas faire fonctionner une demi-garde d'enfants. Je ne rentrerai pas dans le débat, il n'y a pas de vice, il y a une vraie volonté de travailler dans le temps. Est-ce que quelqu'un a vu dans le projet de loi de finances la revalorisation des bases fiscales ? ».

Loïc TONNERRE, Conseiller municipal de la minorité, intervient : « Chaque année, c'est la même chose. Chaque année, il y a un débat entre l'Assemblée et le Sénat. ».

Ronan LOAS, Maire, reprend : « Monsieur TONNERRE, je ne vous ai pas interrompu. J'étais vendredi encore en relation directe avec une dizaine de maires et notre ministre de l'économie. Vous pouvez couper votre ironie, autrement j'arrête le débat. Monsieur TONNERRE, s'il vous plaît ! C'est très bien que Monsieur GUERIF ait fait une intervention demandant que l'on se respecte. J'ai écouté vos propos qui sont toujours un peu biaisés, mais je n'ai pas fait de coupure. Je vous ai regardé. Il y a un temps de travail, il y a des mesures immédiates puisqu'il y a des mesures sur lesquelles on ne peut pas attendre un jour ou deux pour faire des économies puisqu'il faut que l'on découpe ce mur de dépenses énergétiques. On est aussi en train de travailler avec quelques maires de communes qui se prennent du « x 30 » ! Neuilly sur Marne : « x 30 » en dépenses d'énergie, ils ne peuvent même plus boucler, c'est à dire que même avec le levier fiscal, ils n'auraient pas de réponse sur le point. Vous verrez, dans le vœu, des éléments qui sont proposés. Je suis membre du comité directeur de l'Association des Maires de France sur lequel on demande en particulier que la DGF soit impactée sur l'inflation, que l'on bénéficie aussi du bouclier énergétique puisque les communes n'en bénéficient pas. Nous payons l'énergie telle que l'établissent les prix du marché. Il y a un fonds vert. Si l'on n'a plus d'investissements, cela nous posera des questions, mais il n'y a aucune malice ; d'ailleurs, ce que je propose, c'est que quand nos services, qui travaillent marche forcée - je les remercie, je remercie mesdames BONJOUX, GUILLON, le service Ressources et l'intégralité des services qui sont en train de nous faire remonter jusqu'au 14 octobre des propositions. Je vous propose, mais depuis le début du mandat, vous n'êtes jamais venu en commission mais on organisera - on avait acté cela lundi soir avec les élus de la majorité - une commission générale qui permettra d'expliquer les différents choix.

Sur le sujet insécurité, éclairage public, toutes les études montrent que ce n'est pas vrai. D'ailleurs, je n'ai jamais dit que l'on éteindrait l'éclairage dans les secteurs commerçants. On est d'ailleurs en train de voir, pour maintenir l'éclairage dans les secteurs commerçants. Vivre sur la peur, mentir sont les deux mamelles de votre politique permanente qui vous emmène à ce que vous êtes, donc je ne veux pas rentrer dans ce débat. La situation est bien trop grave pour que certains puissent faire leur beurre sur la crise qu'on est en train de vivre et qui est stressante pour tous les élus locaux. Merci monsieur TONNERRE. ».

Le Maire procède au vote.

Délibération adoptée à la MAJORITE - 1 CONTRE (Loïc TONNERRE) - 4 ABSTENTIONS (Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Jean-Baptiste BOUYER, Annie VERDES)

DECISION MODIFICATIVE N°2 - BUDGET ANNEXE CUISINE CENTRALE

Rapporteur : Patricia QUERO-RUEN

Le maire propose de modifier le budget primitif 2022 de la Cuisine Centrale et de procéder à des inscriptions budgétaires complémentaires comme suit :

FONCTIONNEMENT

Evolution des recettes :

| | |
|---|------------------|
| Remboursement sur rémunération du personnel : | 17.000 € |
| Redevances et droits péri-scolaire : | -30.000 € |
| Subvention d'équilibre du budget principal : | <u>140.000 €</u> |
| Total recettes | 127.000 € |

Evolution des dépenses :

| | |
|--|------------------|
| Dépenses d'énergie : | 20.000 € |
| Refacturation dépenses supportées par le budget principal : | 10.000 € |
| Rémunération principale des agents titulaires et contractuels : | <u>97.000 €</u> |
| (Hausse de la valeur du point, prime inflation, réforme des carrières, absentéisme...) | |
| Total dépenses | 127.000 € |

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la Commission 3 « Finances, ressources humaines » du 29 septembre 2022.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 de l'année 2022.

Ronan LOAS, Maire, poursuit : « *La décision modificative numéro 2 - j'ai oublié de rebondir sur un élément. 140 000€ que l'on met en décision modificative, c'est pour que les familles ne payent pas les 20 % à 30 % de plus sur les denrées alimentaires sur leur tarif. C'est aussi notre bonne gestion. Vous auriez pu nous remercier que l'on ne fasse pas payer les familles, en particulier les plus fragiles, sur les quotients. C'est ce que l'on avait d'ailleurs annoncé lors des votes du tarif au mois de mars : que l'on protégerait les plus fragiles d'entre nous sur tous les tarifs.* ».

Patricia QUERO-RUEN, Adjointe au Maire, présente le bordereau suivant : « *Merci Monsieur le Maire. Effectivement, le bordereau numéro 2 est une continuité d'une des lignes qui apparaît dans la décision modificative du budget primitif, à savoir la subvention d'équilibre au budget de la cuisine centrale pour 140 000 €, avec un total d'évolution des recettes à 127 000 € et des dépenses à 127 000 € pour équilibrer le budget. Voici ce qui est proposé et comme l'a dit Monsieur le Maire, le tout pour éviter d'augmenter les tarifs de nos concitoyens pour la cantine, qui est primordiale pour nos enfants.* ».

Le Maire procède au vote.

Délibération adoptée à la MAJORITE - 1 CONTRE (Loïc TONNERRE)

COMPTE RENDU DE DELEGATIONS - EMPRUNT 2022 – CAISSE D'EPARGNE

Rapporteur : Patricia QUERO-RUEN

Le Maire expose que pour les besoins de financement du programme d'investissement 2022, un emprunt auprès de la CAISSE D'EPARGNE d'un montant de 1.500.000 € a été contracté.

Les principales caractéristiques du contrat de prêt sont les suivantes :

- Montant du capital emprunté : 1.500.000 €
- Amortissement : constant
- Durée : 15 ans
- Taux fixe : Euribor 3 mois flooré + 1.90 % (CAP 1 %)
- Base de calcul : exact/360 j
- Frais : 1 500 €
- Echéances trimestrielles

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté du Maire en date du 22 juin 2022 d'engagement auprès de la Caisse d'épargne ;

Vu l'avis de la Commission 3 « Finances, ressources humaines » du 29 septembre 2022 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir débattu :

- **PREND** acte de cette information

Ronan LOAS, Maire, poursuit : « *Le bordereau 3 est un bordereau d'emprunt.* ».

Patricia QUERO-RUEN, Adjointe au Maire, présente le bordereau : « *Merci Monsieur le Maire. Oui, le bordereau numéro 3 est un bordereau technique sur les besoins de programmes de financements et donc un emprunt comme vous avez l'habitude de le voir pour les sections d'investissement, et non de fonctionnement, à hauteur d'un 1,5 M€ dont vous avez le délai de l'emprunt : la durée, le taux fixe et le tableau dédié à cet emprunt.* ».

Ronan LOAS, Maire, prend la parole : « *Très bien, merci. Vous pouvez voir aussi qu'un des dangers et défis qui va s'ouvrir devant nous, c'est l'augmentation des taux. On est déjà à 1,90 et d'un jour sur l'autre, maintenant, on a une véritable flambée qui pourrait à terme contracter l'investissement.* ».

Jean-Baptiste BOUYER, Conseiller municipal de la minorité, intervient : « *Bonjour monsieur le Maire. Nous sommes surpris sur ce prêt de 1,5 M€ pour financer essentiellement le fonctionnement de la commune. Vous venez de le présenter dans les deux bordereaux précédents, avec l'augmentation de la masse salariale, environ 3 %, et la cuisine centrale qui représente également une augmentation importante. Enfin, le coût des énergies augmente et je crois que c'est pour cela que l'on a un vœu en fin de conseil, par rapport à cette augmentation. Néanmoins, depuis 2020 que j'ai rejoint cette assemblée, peu de propositions pour améliorer l'isolation des bâtiments communaux. Un audit des bâtiments a été fait l'an dernier, financé par la commune. Lors du Conseil, il y a juste 12 mois, j'avais*

fait la demande de le recevoir. La seule réponse était que le rapport n'était pas diffusable car non finalisé. Pourtant, le budget communal 2021 montre que cette mission était totalement facturée lors de ma demande. Je redemande la transmission de cet audit puisque, a priori, tous les conseillers de cette assemblée peuvent l'avoir. Je vous répète aussi mon engagement personnel, mon envie de travailler pour le bien commun de notre commune. Je reste dans l'attente de propositions de votre part. Quant au prêt proposé, il finance des coûts de fonctionnement et non d'investissements. Je ne souhaite pas engager notre jeunesse et les années prochaines pour rembourser un prêt alors qu'il est pris dans une période assez faste, on a le plus gros budget jamais obtenu pour l'année 2022 pour la Commune de Ploemeur. ».

Ronan LOAS, Maire répond : « *Je vais répondre sur des petits points techniques. C'est très bien que vous ayez pris une formation d' élu, pour une raison : une collectivité ne peut pas financer son fonctionnement par l'emprunt. Impossible. C'est interdit. Je n'ai pas compris votre intervention. Ce n'est pas possible, on ne peut pas financer des salaires, on ne peut pas financer du fonctionnement par l'emprunt. On ne peut financer que de l'investissement local par l'emprunt, donc je n'ai pas compris votre intervention et le lien que vous avez fait. C'est un beau hors-sujet. Pour votre question sur les bâtiments, il n'est pas finalisé, toujours pas effectivement, puisqu'il est revu en fonction de nos capacités à porter l'investissement sur certains bâtiments, donc les services à qui on a posé la question ; il n'y a pas de malice non plus. C'est comme ça. Il vous sera présenté et c'est la règle, et je l'entends. D'ailleurs, il doit être finalisé au moins dans la présentation pour les bâtiments, pour ce qu'on présentera en commission générale. Comme ça vous pourrez avoir la présentation et on a annoncé que, dans l'investissement qui serait porté pour l'année 2023, que l'on votera donc au premier trimestre, on investira sur la rénovation intégrale d'Océanis. On avait mis 1 M€ sur l'énergie, et heureusement que l'on avait déjà investi sur cela ; vous verrez, dans le vœu, que l'on a pu économiser, en termes de mégawatts/heure par an, un montant non substantiel, sur au minimum 5 écoles sachant que, sur la rénovation des bâtiments, on en mettait entre 600 000 € et 1 M€ par an en moyenne dans tous nos budgets, un chiffre compte administratif, pas chiffre budget parce que l'on peut toujours se projeter sur le budget. Ayez en tête que « dette » veut dire investissement. D'ailleurs, il faut protéger l'autofinancement des collectivités. C'est-à-dire que la section de fonctionnement, quand elle va réintégrer entre le delta positif de recette qui, lui, est assez contracté avec la baisse de l'ATH, la DGF qui n'est pas indexée ; par contre les dépenses qui vont augmenter entre l'inflation, parce que l'on prend aussi plein de têtes sur différentes lignes – on ne reviendra pas sur le débat qui s'est tenu un peu avant, mais ce delta fait que l'on a une dégradation rapide de l'autofinancement, qui se traduit dans les décisions modificatives de moins 400 000 € par rapport à l'autofinancement qui était projeté et cela, c'est la cote d'alerte puisqu'il faut dans tous les cas par la règle d'or, voter un budget de fonctionnement à l'équilibre pour pouvoir investir. Autrement, vous ne pouvez plus investir que par l'emprunt. On a une chance, pour la ville de Ploemeur, c'est que la durée de remboursement théorique, puisqu'en réalité, d'un point de vue pratique, cela s'arrête par rapport à la durée que l'on porte là, s'établissait à environ 3,5 ou 4 années dans le compte administratif. Cela va se dégrader par l'autofinancement ; c'est le calcul mathématique entre combien vous êtes en autofinancement par rapport à combien vous portez de dettes et vous faites le ratio en nombre d'années. C'est sûr que l'on sera davantage, là où l'on était à 3,5/4 ans, à 5 années ou 5,2 années sur le point. La cote orange, vision Chambre Régionale des comptes, c'est vers les 9 ans ; zone rouge à 12 ans. Lanester a 26 ans en chiffres réels. Evidemment, il faut d'abord que l'on encaisse cette crise, puisque l'on apporte tout de suite les réponses et que l'on reconstitue notre autofinancement pour pouvoir massivement porter aussi des nouveaux investissements pour la commune. Mais, là où on a des difficultés sur nos dépenses, on a une chance, c'est l'investissement et c'est aussi là-dessus que l'on prend du temps dans une construction budgétaire pour que, là où nos services avaient commencé à projeter des projets tels qu'ils étaient au programme électoral – on a été élus, on applique aussi notre programme, c'est aussi une logique de respect pour la parole publique et surtout pour nos électeurs et pour la population. On va reprioriser pour mettre tous nos investissements, outre Fort Bloqué que l'on évoquera tout à l'heure, mais qui sera fait dans tous les*

cas avec un début des travaux en 2023, on positionnera tous les travaux qui nous feront soit des recettes, soit des dépenses rapides pour notre section de fonctionnement. Pour revenir à vos propos, ça, ce n'est pas du fonctionnement, c'est dans tous les cas de la dette. Là où, depuis Giscard d'Estaing, l'État français vote un budget en déséquilibre, financé par la dette, on a franchi les 3 000 milliards, ce n'est pas le cas des collectivités locales. Voilà ce que je tenais à vous dire, cela s'appelle la règle d'or. Voilà Monsieur BOUYER. ».

Le Maire procède au vote.

Ronan LOAS, Maire, précise : *« Je rappelle juste que cela nous permet de faire nos réalisations. Je vous remercie ».*

GARANTIE D'EMPRUNT OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU MORBIHAN – LE TER – PARC DU CHATEAU

Rapporteur : Patricia QUERO-RUEN

La commune de Ploemeur a souhaité, dans le cadre du déficit de logements locatifs sociaux au titre de la loi SRU, des objectifs triennaux de rattrapage qui lui sont fixés par l'Etat, et de la mise en œuvre du programme local de l'habitat communautaire 2017/2022, favoriser la production de logements locatifs publics financés en Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) sur son territoire.

Bretagne Sud Habitat a obtenu un permis de construire (PC n°05616220L0098) pour l'ilot 1 « Le Ter – Parc du Château » le 5 janvier 2021 pour la construction de 2 collectifs comprenant 47 logements sociaux.

Ce programme de 47 logements est scindé en 2 opérations :

- 24 logements sont liés à une opération ANRU (Agence nationale pour la rénovation urbaine) financée en PLAI, PLAI foncier et PLUS
- 23 logements financés en PLAI, PLAI foncier et PLUS.

C'est à ce titre que le bailleur, l'Office Public de l'Habitat du Morbihan sollicite la ville de Ploemeur pour accorder sa garantie (50%) à l'emprunt de 1 960 212 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations afin de procéder à la construction de 23 logements.

L'emprunt est constitué des 6 lignes de prêt suivantes :

- PLAI, d'un montant de 611 085 € ;
- PLAI FONCIER, d'un montant de 130 947 € ;
- PLUS, d'un montant de 791 254 € ;
- PLUS FONCIER, d'un montant de 150 926 € ;
- Prêt Booster taux fixe, d'un montant de 161 000 € ;
- PHB 2.0 tranche 2020, d'un montant de 115 000 €.

Les caractéristiques de l'emprunt n° 133322 sont :

| | Ligne de prêt 1 | Ligne de prêt 2 | Ligne de prêt 3 | Ligne de prêt 4 | Ligne de prêt 5 |
|-------------------------------------|--|-----------------|-----------------|-----------------|--------------------------------------|
| Type | PLAI | PLAI FONCIER | PLUS | PLUS FONCIER | BOOSTER |
| Montant | 611 085 € | 130 947 € | 791 254 € | 150 926 € | 161 000 € |
| Durée de la période | Annuelle | | | | |
| Taux de la période | 0,80% | 0,80% | 1,53% | 1,53% | 1,36% |
| Durée du préfinancement | 13 mois | | | | |
| Taux d'intérêt du préfinancement | 0,80% | 0,80% | 1,53% | 1,53% | 1,36% |
| Règlement intérêts préfinancement | Paiement en fin de préfinancement | | | | |
| Durée totale du prêt | 40 ans | 50 ans | 40 ans | 50 ans | 20 ans |
| Index | Livret A | Livret A | Livret A | Livret A | Taux fixe |
| Taux d'intérêt | 0,80% | 0,80% | 1,53% | 1,53% | 1,36% |
| Périodicité | Annuelle | | | | |
| Profil d'amortissement | Échéance prioritaire (intérêts différés) | | | | |
| Conditions remboursement anticipé | Indemnité actuarielle | | | | Indemnité actuarielle sur courbe OAT |
| Modalité de révision | Double révisabilité | | | | Sans objet |
| Taux de progressivité des échéances | -0,5% | | | | - |

| | Ligne de prêt 6 |
|-----------------------------------|---------------------------|
| Type | PHB |
| Montant | 115 000 € |
| Durée de la période | Annuelle |
| Taux de la période | 0,52% |
| Phase d'amortissement 1 | |
| Durée | 20 ans |
| Index | Taux fixe |
| Taux d'intérêt | 0,00% |
| Périodicité | Annuelle |
| Profil d'amortissement | Amortissement prioritaire |
| Conditions remboursement anticipé | Sans indemnité |
| Modalité de révision | - |
| Phase d'amortissement 2 | |
| Durée | 20 ans |
| Index | Livret A |
| Taux d'intérêt | 1,60% |
| Périodicité | Annuelle |
| Profil d'amortissement | Amortissement prioritaire |
| Conditions remboursement anticipé | Sans indemnité |
| Modalité de révision | Simple révisabilité |

L'Office Public de l'Habitat du Morbihan sollicite l'accord de garantie de la ville de Ploemeur à hauteur de 50 % de l'emprunt soit 980 106 € (Lorient Agglomération ayant été sollicitée pour garantir les 50 % suivants).

Article 1 : La commune de Ploemeur accorde sa garantie solidaire à L'Office Public de l'Habitat du Morbihan pour le remboursement à hauteur de 50 % de toutes les sommes dues au titre de l'emprunt de 1 960 212 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions détaillées dans le contrat de prêt n° 133322. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La commune de Ploemeur reconnaît avoir pris connaissance dudit contrat annexé à la présente.

Article 3 : La commune de Ploemeur renonce au bénéfice de discussion et prend l'engagement de payer, dès réception de la demande de la Caisse des Dépôts et Consignations, à hauteur de la quotité garantie soit 50 %, toute somme due au titre de ce prêt en capital, intérêts, intérêts de retard et tous autres frais accessoires qui n'aurait pas été acquittée par l'Office Public de l'Habitat du Morbihan à sa date d'exigibilité et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : La commune de Ploemeur s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources nécessaires suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

Article 6 : Monsieur Le MAIRE et Monsieur le Trésorier de Lorient sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision qui sera affichée, transmise en Préfecture pour contrôle de légalité et publiée au registre des délibérations.

Vu l'article L 2122-22, 2° du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'Ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des Collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19 ;

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code Civil ;

Vu le Contrat de Prêt n° 133322 en annexe signé entre l'Office Public de l'Habitat du Morbihan ci-après l'emprunteur, et la Caisse des Dépôts et Consignations ;

Vu l'avis de la Commission 3 « Finances, ressources humaines » du 29 Septembre 2022 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **ACCORDE** la garantie d'emprunt présentée ci-dessus.

Ronan LOAS, Maire, précise : « **Une garantie assez classique.** ». *Le Maire procède au vote.*

Délibération adoptée à l'UNANIMITE

Ronan LOAS, Maire, poursuit : « **Cela permet de sortir un certain nombre de projets en logement social et en accès propriété puisqu'il y a le bail réel solidaire qui est garanti aussi dans ces lignes d'emprunt. Pour revenir sur l'emprunt qui était propre à la ville, c'était une contractualisation d'un emprunt qui avait été voté dans le cadre du budget ; ce n'est pas parce que l'on vote un emprunt global, que l'on prend tout de suite l'emprunt ; au contraire, on ne l'utilise que lorsque l'on en a besoin justement pour qu'il cale avec le budget. Certaines années, entre le vote du budget et la réalité, on avait moins co-contracté.** ».

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Liliane MARTEVILLE

Vu le Code Général de la Fonction Publique (CGFP) ;

Conformément à l'article L.313-1 du CGFP, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Considérant les mouvements de personnel depuis le mois de mai dernier ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

➤ **MODIFIE** le tableau des effectifs de la manière suivante :

| DIRECTION | Service | Filière | Cat | Grade à créer | Grade à supprimer | Temps travail | ETP | Date | Motif |
|------------|----------------------|----------------|----------------|------------------|-------------------|---------------|----------|--|---|
| CULTURE | Animation culturelle | Administrative | C | Adj. adm Pal 2CI | | TC | 1 | 01/07/22 | Augmentation de la durée de travail |
| | | | | | Adj. adm Pal 2CI | TNC | 0,75 | | |
| | Ecole de musique | Culturelle | A | PEA CI normale | | TC | 1 | 01/09/22 | Remplacement départ retraite |
| | | | | | Attaché | | | 23/08/22 | |
| Culturelle | | B | Ass Ens Artist | | TC + TNC | 3.425 | 01/09/22 | Modification de la durée de travail des profs de musique | |
| | | | | Ass Ens Artist | | | | | 4.225 |
| | AEA Pal 1CI | | 0.3 | | | | | | |
| | AEA Pal 1CI | | 0.25 | | | | | | |
| DGS | Communication | Administrative | C | Adj. adm | | TC | 1 | 11/10/22 | Remplacement agent en disponibilité perso |
| Technique | | | | Adj. tech | | | | | |
| DAG | Secrétariat général | Administrative | C | Adj. adm Pal 2CI | | TC | 1 | 16/08/22 | Remplacement départ retraite |
| | | | B | | Rédac Pal 1CI | | | 01/12/22 | |
| | | | C | Adj. adm Pal 2CI | | TC | 1 | 11/10/22 | Nomination suite réussite concours |
| DAUF | DAUF | Administrative | C | Ajdt adm | | TC | 1 | 01/07/22 | Création de poste suite à un départ au sein du service (poste supprimé lors du CM 15/03/22) |
| DDAT | DDAT | Administrative | A | | Attaché Pal | TC | 1 | 01/01/23 | Départ retraite |
| DEEJS | Centre aquatique | Technique | C | Adj. tech | | TC | 1 | 01/08/22 | Remplacement départ retraite (poste précédemment supprimé) |
| | | | | | Adj. tech Pal 2CI | | | | |

| | | | | | | | | | | |
|-----|--------------------|----------------|---|-------------------|-------------------|-----|----------|---|---|------------------------------|
| | | | | Agent maitrise | | | 01/06/22 | Remplacement départ retraite | | |
| | Education | Administrative | A | Attaché | | TC | 1 | 11/10/22 | Ouverture d'un poste en accès dérogatoire travailleurs handicapés | |
| | | Sociale | | ATSEM Pal 2CI | | TC | 3 | 29/08/22 | Remplacements départs retraites (2 postes précédemment supprimés) | |
| | | | | ATSEM Pal 2CI | | TNC | 0,9 | 01/10/22 | | |
| | | Technique | | Adjt tech Pal 2CI | | TC | 1 | 01/06/22 | Annulation d'un avancement de grade | |
| | | | | Adjt tech Pal 1CI | | | | | | |
| | | | | Agt maitrise Pal | TC | 1 | 01/06/22 | Départ en retraite (poste remplacement précédemment créé) | | |
| DST | Administration DST | Administrative | C | Ajdt adm | | TC | 1 | 01/07/22 | Remplacement suite inaptitude | |
| | | | | Adjt adm Pal 2CI | | | | 28/02/22 | | |
| | Espaces publics | Technique | | C | Adjt tech | | TC | 1 | 15/09/22 | Remplacement départ retraite |
| | | | | | Adjt tech Pal 2CI | | | | 01/11/22 | |
| | | | | Adjt tech Pal 2CI | | TC | 1 | 11/10/22 | Création par anticipation départ à la retraite à venir | |

- **ADOpte** le tableau des effectifs figurant en annexe et fixer les effectifs budgétaires à 259,25 équivalents temps plein (ETP) et les effectifs pourvus à 254,25 ETP à la date du 11 octobre 2022.

Les crédits afférents sont inscrits au budget.

Emmanuelle TROCADERO, Conseillère municipale de la minorité, intervient : « *Je vais répéter ce que j'ai déjà dit mais c'est vraiment indispensable pour ma compréhension, ou pour notre compréhension. On a, à chaque Conseil municipal, les modifications, mais on n'a pas l'état annuel des effectifs. Est-ce que c'est possible de l'avoir, parce que c'est avec cela que l'on peut travailler ; à chaque fois que l'on colle un morceau - quand on est dedans toute l'année ou tous les mois, c'est simple - quand on est de l'extérieur et qu'on ne dispose pas de cet outil précieux, on est un peu gêné.* ».

Ronan LOAS, Maire, répond : « *Vous avez entièrement raison et c'est aussi pour cela que l'on essaie de le passer de la manière la plus régulière possible pour la bonne information. Le bilan social permettra d'avoir la vision sur la globalité. Monsieur MONTAGNER et les services Ressources sont en cours d'établissement de ce bilan social. Ce que je propose, c'est que quand il y aura le bilan social, que l'on puisse prendre peut-être un temps pour parler aussi Ressources Humaines et que tout le monde comprenne, puisque je vois déjà plein de demandes sur le sujet. N'y voyez aucune malice mais, sur le sujet finances, sections fonctionnement/investissement, il y a encore un petit point de calage, mais c'est normal, on n'est pas tous au fait de la comptabilité publique. Je n'en suis pas issu, donc j'ai aussi eu ma phase d'apprentissage. Il y a aussi les particularités de la Fonction Publique*

Territoriale, donc ce que l'on pourra faire, dans la Commission Ressources, que ce soit Liliane ou autre, avec une présentation du sujet qui est celui du bilan et dans lequel vous aurez la photo. ».

Emmanuelle TROCADERO, Conseillère municipale de la minorité, complète : « *En fait, à chaque fois, quand on demande, on nous dit : bah oui, on va mettre des trucs en place, on va se réunir, etc. ». En fait, on ne se réunit pas. Je ne suis pas très bien placée parce que j'étais en vacances pour la dernière Commission, mais quand même, j'ai l'impression que l'on prévoit de faire beaucoup de réunions et de beaucoup partager et qu'en fait, cela ne vient pas. ».*

Ronan LOAS, Maire, répond : « *Monsieur MONTAGNER n'a pas encore les éléments et que nous, plus on l'a tôt et plus cela nous pilote en termes de RH ; on est, nous aussi, en attente là-dessus. Il y a eu un changement de logiciel en Ressources Humaines parce que l'on est en pleine mutation, surtout notre vision qui est celle d'une collectivité qui évolue vers davantage d'outils propres à faire du contrôle de gestion, de l'analyse de données, quelque chose qui soit bien plus moderne et vis-à-vis des enjeux qu'on a actuellement, cela va être politique. Dès qu'on l'a, il y a la présentation et n'oublions pas que ce bilan social est présenté par nature, donc dans tous les cas, il passera dès qu'on l'a, c'est une obligation des collectivités. Je propose de rajouter que, dans le cadre des commissions municipales, il y ait une présentation plus détaillée dans cette Commission Ressources/Finances/RH de ce bilan social présenté par les services parce que, honnêtement, on peut avoir l'impression que, parce que l'on est dans l'opposition, on a une vision moins claire, mais c'est quand même compliqué quand on est élu aussi d'avoir une vision de tous les services. Parfois, les élus ou adjoints ont peut-être une vision un peu plus proche des services qui sont en lien avec leur délégation. ».*

Liliane MARTEVILLE, Conseillère municipale de la majorité, intervient : « *Je peux peut-être me permettre juste d'intervenir, madame TROCADERO. Monsieur BOUYER avait aussi posé effectivement la question en commission l'autre jour. J'ai posé la question à Monsieur MONTAGNER pour qu'il me donne les éléments de réponse que je peux vous apporter aujourd'hui en CM. Je lis textuellement ce que les services me donnent, je n'ai pas d'intérêt dans la chose :*

Jusqu'au 31/12/2020, la collectivité formalisait 2 types de documents :

- *Le bilan social (interne) présenté chaque année*
- *Un rapport relatif à l'état de la collectivité présenté tous les deux ans et transmis aux services de l'Etat*

Depuis le 1er janvier 2021, le rapport sur l'état de la collectivité est remplacé par un Rapport Social Unique (RSU). Ce nouveau document sera dorénavant présenté tous les ans au futur Comité Social Territorial - on a parlé de cela dans un précédent Conseil Municipal - qui est la fusion du CT et du CHSCT.

Je pense que vous avez suivi ces éléments d'information, vous les avez eus en même temps que nous et donc, en fait, le prochain document sera présenté dès lors que la structure du CST sera mise en place à partir de janvier l'année prochaine. ».

Jean-Baptiste BOUYER, Conseiller municipal de la minorité, prend la parole : « *Oui, bonjour, merci Monsieur le Maire. Vous m'avez un peu coupé l'herbe sous le pied parce qu'il y a des éléments que vous avez déjà apportés, mais je vous remercie d'avoir rappelé que nous avons effectué des demandes lors de la dernière Commission, mais aussi au précédent Conseil en juin. En particulier, l'évolution des effectifs entre le 1^{er} janvier 2021 et le 31 décembre 2021, sous le même format puisque, en effet, vous l'avez rappelé, on a changé plusieurs fois de forme et donc si on reprend sur les 12 mois, on est incapables de pouvoir faire une synthèse d'évolution à 12 mois d'intervalle, que ce soit sur 2021 ou depuis 9 mois sur 2022. Les documents, depuis le mois de juin, ne peuvent pas*

nous être envoyés, ce que je trouve très surprenant alors que nous sommes tous élus de cette assemblée et nous avons en charge plus de 300 personnes. Vous l'avez rappelé, monsieur le Maire, le bilan, c'est un vrai outil - en tout cas, moi je le vois comme tel, je suis heureux de savoir que l'on est en phase là-dessus - qui permet d'avoir une vision pour mesurer, évaluer, faire progresser les équipes, améliorer les plans de charge, former le personnel, mettre en place au plus vite les actions correctives en cas de difficulté ou de harcèlement dans les équipes. Et donc en effet, PLOEMEUR EN ACTES, on est quand même très surpris parce que l'on est au mois d'octobre, 10 mois pour pouvoir sortir un bilan ! Dans le privé, c'est simplement une amende. On a eu la réponse : c'est un plan de charge trop élevé ou un changement de logiciel. Quand on change de logiciel dans le privé, on a aussi 3 mois, donc c'est là où c'est quand même très surprenant. On peut entendre un report d'un mois. On peut entendre un report de 2 mois. Là, en plus on annule le mois de novembre donc on va être en train de parler, au mois de décembre, d'un bilan social de janvier 2021 au 31 décembre 2021. Les actions qui arrivent 2 ans après, quand on parle de personnel, pour moi, ça me paraît un peu léger, voilà ce que je voulais vous dire, mais je vous remercie si vous pouvez nous apporter ces éléments. ».

Ronan LOAS, Maire, répond : « *Il y a déjà eu une part de réponse, mais je comprends que vous vous en teniez au formalisme d'avoir écrit quelque chose et de vous sentir obligé de le lire mais ce n'est pas parce que l'on n'édite pas - le service vous l'a expliqué - je vais défendre les services parce qu'ils font un travail formidable et c'est un service qui a été renforcé en plus, par des agents titulaires mais aussi par de l'apprentissage qui nous accompagne dont on peut souligner aussi l'effort, donc non, non, ce service a été fait, donc là vraiment, je m'inscris et je tiens à défendre tout le travail et la qualité du travail du service Ressources. En plus, quand vous êtes en commission, les services et les directeurs expliquent ; donc, que vous reveniez ici - je ne sais pas quelles sont vos intentions mais vous avez déjà eu l'explication en commission par notre directeur et je défends tout le travail d'Eric MONTAGNER dans cette collectivité. On a déjà expliqué toutes les missions sur le harcèlement, sur la qualité de vie au travail. On pourra revenir là-dessus en commission mais je ne peux pas vous laisser dire que c'est parce que l'on n'a pas de commission qu'il n'y a aucun travail sur la qualité de vie au travail sur la ville de Ploemeur. C'est faux et clairement mensonger. Je ne peux pas laisser dire cela vis-à-vis du travail excellent de nos services. ».*

Le Maire procède au vote.

Délibération adoptée à l'UNANIMITE

Ronan LOAS, Maire, enchaîne : « *On passe à un sujet très transversal. En France, on adore changer ce qui fonctionne bien, c'est l'ex-contrat d'Enfance Jeunesse qui s'appelle maintenant Convention Territoriale Globale 2021-25 et qui s'élargit à la fois en domaine mais aussi d'un point de vue territorial. Je te laisse présenter tout cela dans les grandes lignes. ».*

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Rapporteur : Hélène BOLEIS

Le contrat Enfance – Jeunesse (CEJ) arrive à échéance au 31/12/2022.

Dans le cadre de son accompagnement auprès des collectivités, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Morbihan modifie le cadre du partenariat en faisant évoluer le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) vers la Convention Territoriale Globale (CTG) à compter du 1^{er} janvier 2023.

Ce nouveau cadre contractuel est une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire sur tous les champs d'intervention mobilisés par la CAF :

- La petite enfance
- L'enfance et la jeunesse
- L'accompagnement à la parentalité
- L'animation de la vie sociale
- Le handicap
- L'accès aux droits et aux services
- Le logement
- L'accompagnement social
- L'inclusion numérique

La CTG s'inscrit dans une démarche de collaboration entre la CAF et les besoins des collectivités à l'échelle communale, de regroupements de communes et/ou intercommunale selon les thématiques à investir.

Cette démarche partagée et transversale associe les 25 communes de Lorient Agglomération et s'appuie sur :

- La réalisation d'un diagnostic partagé du territoire
- La définition d'une offre de service et l'élaboration d'un plan d'action adaptés au regard des priorités retenues sur une période pluriannuelle de 5 ans (2021-2025) en mobilisant les coopérations des différents services et acteurs de terrain.

Au 1^{er} janvier 2021, 11 communes se sont déjà engagées dans la démarche et ont signé la CTG : Bubry, Caudan, Cléguer, Gâvres, Groix, Inguiniel, Locmiquélic, Lorient, Pont-Scorff, Port-Louis, Riantec.

Le cadre financier restera, quant à lui, contractualisé à l'échelle de la ville dans des conventions d'objectifs et de financement (COF) en fonction des actions et projets développés sous la forme de bonus territoire CTG.

La COF remplacera, au 1^{er} janvier 2023, le dispositif de financement CEJ mais garantira un maintien des financements précédemment versés dans ce cadre ainsi que des financements complémentaires selon la nature des actions développées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la Commission 1 « Sport, jeunesse, culture, citoyenneté, éducation, enfance, culture bretonne, vie associative et citoyenneté » du 27 septembre 2022 ;

Vu l'avis de la Commission 3 « Finances, ressources humaines, agglomération » du 29 septembre 2022;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** l'engagement de la commune dans la démarche Convention Territoriale Globale ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire ou son représentant à signer et à exécuter la Convention Territoriale Globale ainsi que tous les documents afférents à ce dossier notamment les conventions d'objectif(s) et de financement (COF).

Ronan LOAS, Maire, prend la parole : « *La présentation était claire. C'est un nouveau dispositif qui est présenté. Ce qui est un peu plus complexe, c'est cette vision intercommunale. Cela veut dire que, sur un sujet qui peut être maintenant transverse. & Est-ce qu'il y a des questions ? Madame TROCADERO. Et ensuite Madame HUCHET. ».*

Emmanuelle TROCADERO, Conseillère municipale de la minorité, intervient : « *Les efforts collectifs et mutualisés sont nécessaires à Ploemeur, dans l'Agglo, comme partout ailleurs. Les moyens demeurent insuffisants pour éradiquer la précarité, qu'elle soit alimentaire, sanitaire ou énergétique. L'efficacité des solutions nouvelles est et reste à démontrer. ».*

Ronan LOAS, Maire, répond : « *Très bien. Là, on était dans tout ce qui était relatif à Enfance-Jeunesse et CAF, c'est-à-dire que, sur les sujets qui sont évoqués, c'est davantage d'actions du département qui sont passées en Conseil d'administration du CCAS. On pourra y revenir dans le cas du CCAS. Vous avez raison, la précarité et la précarité énergétique, - il y a des collectivités, mais, pour certains ménages, cela va être un vrai sujet. Les budgets sont en train d'être abondés au Conseil départemental. Madame Huchet avait une remarque. ».*

Marie-Hélène HUCHET, Conseillère municipale de la minorité, prend la parole : « *Oui, c'était juste une remarque. On en avait parlé en commission. Effectivement, vous disiez que vous seriez particulièrement vigilant parce que, quand il y a des changements comme ça, ça peut paraître positif. On ne sait jamais trop effectivement comment cela va se décliner sur les 5 ans qui vont venir. Est-ce que c'est possible de nous communiquer les comptes rendus des réunions préparatoires ? Je ne sais pas lequel où laquelle d'entre vous a participé au niveau de l'Agglo, entre les réunions préparatoires, on aura l'Agglo et la CAF. ».*

Hélène BOLEIS, Adjointe au Maire, répond : « *Le premier COPIL, donc général, commence jeudi ; ensuite, il sera décliné par thèmes. Les thèmes abordés dans cette convention seront la petite enfance, l'enfance et la jeunesse, l'accompagnement à la parentalité, l'animation de la vie sociale, le handicap, l'accès aux droits et aux services, le logement, l'accompagnement social, l'inclusion numérique. Le fait de mutualiser avec les 25 communes de l'Agglo permettra peut-être de trouver des solutions, par exemple à la garde de petits enfants, au logement, etc. Je pense que ce sera un travail intéressant à faire. ».*

Marie-Hélène HUCHET, Conseillère municipale de la minorité, reprend : « *Est-ce que ce sera possible, effectivement, de nous communiquer les comptes rendus des différentes réunions que vous aurez ? ».*

Ronan LOAS, Maire, répond : « *On posera la question, mais on touche des sujets sensibles qui tiennent du secret professionnel. Notre représentante pour le sujet d'un point de vue général, c'est Madame BOLEIS qui a, à l'époque, davantage porté les contrats Enfance Jeunesse. La différence, est que ça va sur les champs de l'habitat, et cetera, et la structure qui porte la politique de l'habitat, c'est l'intercommunalité, le PLH etc., voire les sujets d'insertion, avec différents dispositifs. Ensuite les élus qui seront les plus proches de ces sujets-là, en fonction de l'ordre du jour - la première réunion de lancement est au 14, à Lorient Agglomération - on sera vigilants parce que, là où on était avant, dans une relation Commune/CAF, et on avait plutôt, nous, des dispositifs très innovants, ça nous permet aussi d'identifier nos points forts. Cela permet sur les politiques innovantes, inclusion des enfants handicapés sur le temps périscolaire, on a bénéficié d'une aide assez importante ; je n'ai plus le chiffre en tête mais cela pourrait être confirmé. On était la première commune à avoir un dispositif innovant permettant de récupérer et former, mais aussi d'avoir des étudiants sur les politiques « handicap » dans nos périscolaires et ALSH, et de ne pas avoir la difficulté que l'on connaît tous dans nos communes, c'est qu'à un certain niveau de handicap, c'est compliqué de faire entrer des enfants ayant des différences dans un schéma normé et très classique. On mettra un point de vigilance sur le côté que ça passe à l'Intercommunalité, en espérant qu'à un moment ce ne soit pas en mode « pfruit », on renégocie avec une vision globale. Mais il y a la garantie que les sommes que l'on percevait avant soient maintenues et que, si on a d'autres dispositifs, ils s'y ajoutent, pour aussi avoir une réponse à vos questionnements mais qui sont les miens aussi. ».*

Hélène BOLEIS, Adjointe au Maire, précise : « *C'est un travail de construction puisqu'ensuite, il y aura le COPIL et des ateliers thématiques qui traiteront soit du logement, soit de la petite enfance, etc. La CAF nous accompagnera et accompagnera toutes les communes sur toutes ces thématiques. Je pense que cela devrait être intéressant. ».*

Emmanuelle TROCADERO, Conseillère municipale de la minorité, demande : « *Je voudrais savoir de quelle manière on peut associer – alors peut-être que cela ne se fait pas d'habitude, je n'en sais rien – l'opposition, nous, dans ces travaux. Est-ce que l'on peut être associés ? ».*

Ronan LOAS, Maire, répond : « *Non, parce que la Ville met un de ses représentants, qui est par nature, celui qui est en lien avec les services ; on n'a pas plusieurs personnes, cela aurait pu être le cas parce que, quand vous avez plusieurs représentants dans une Commission, vous faites un prorata de ce que chacun représente dans le Conseil municipal. S'il n'y a qu'une personne, c'est que c'est quelqu'un qui est issu naturellement de la majorité, qui a des délégations. On verra ce que l'on peut montrer là-dessus. Dans tous les cas, on a aussi une photo des solidarités et de la collectivité sur laquelle on avait pu échanger en CA du CCAS, qui donne aussi des informations. On va voir ce qu'on peut donner ou pas. Est-ce qu'il y a des questions, des remarques ? Dans tous les cas, c'est dans le sens du soutien financier de la CAF pour les actions de la Ville, donc ça va dans un côté positif, là où on a besoin malgré tout de faire financer nos actions. ».*

Le Maire procède au vote.

Délibération adoptée à l'UNANIMITE

Ronan LOAS, Maire, poursuit : « *Je vous remercie. Je remercie surtout Hélène qui va participer à quelques réunions. On avance sur le bordereau 7 qui est le versement de la recette des ventes de documents de la médiathèque. ».*

REVERSEMENT DE LA RECETTE DES VENTES DE DOCUMENTS DE LA MEDIATHEQUE

Rapporteur : Claudie LE BIHAN

Dans le cadre de la mise en place d'une politique de régulation des collections recommandées par le ministère de la Culture, il est nécessaire de définir les critères et les modalités d'élimination des documents qui n'ont plus leur place au sein de la médiathèque municipale.

En effet, les documents dont l'état physique ou le contenu ne correspondent plus aux exigences de la politique documentaire devront être retirés des collections :

- Mauvais état des documents, coût de réparation élevé, contenu obsolète...
- Documents non sortis, peu ou pas utilisés...

Ces documents porteront la mention « pilon ».

Dans le premier cas cité, les documents seront détruits ou recyclés.

Dans le deuxième cas ils pourront faire l'objet d'une vente publique organisée de façon ponctuelle, de dons dans un deuxième temps avant destruction ou dons à une association pour recyclage le cas échéant.

Lors de l'organisation de ventes, le prix de vente des documents est fixé par arrêté de tarif temporaire du maire de 1 € à 5 € en fonction des ouvrages et les recettes perçues via la régie de recettes de la médiathèque.

Par la présente délibération, il est proposé de d'acter que les recettes des ventes soient reversées à l'OMVAP au profit des journées du cœur, soit la somme de 1 650 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la Commission 1 « Sport, jeunesse, culture, citoyenneté, éducation, enfance, culture bretonne, vie associative et citoyenneté » du 27 septembre 2022 ;

Vu l'avis de la Commission 3 « Finances, ressources humaines, agglomération » du 29 septembre 2022 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **SE PRONONCE** favorablement sur le versement de cette recette de 1 650 € à l'OMVAP.

Claudie LE BIHAN, Adjointe au Maire, présente le bordereau : « *Le Ministère de la Culture nous recommande d'éliminer les documents qui n'ont plus leur place au sein des médiathèques. Une vente a été organisée à PASSE OUEST, le 24 septembre 2022.* ».

Ronan LOAS, Maire, prend la parole : « *Très bien. Merci, Claudie. Qui a des questions, des remarques ? Oui, Madame VERDES.* ».

Annie VERDES, Conseillère municipale de la minorité, intervient : « *J'avais juste une petite remarque que j'avais dite à la Commission : au niveau de la date, c'était un petit peu ennuyeux puisque ça avait été fait le 24 et celle de TARZ HEOL le 25 et je trouvais que le faire avec un écart d'un mois, ça serait peut-être plus judicieux, avoir plus et pour l'un et pour l'autre, plutôt que de le faire rapproché* ».

puisque là, les gens ont dû aller à PASSE OUEST et pas à l'autre. Cela fait deux fois plus de ventes, pour l'OMVAP en tous cas. ».

Ronan LOAS, Maire, répond : *« Dans tous les cas, dans les informations que l'on a prises, il n'y a pas eu d'impact finalement sur les ventes de l'association TARZ HEOL, avec le soutien de la commune d'ailleurs, puisque le déplacement des ouvrages, ce sont quand même nos agents qui s'y collent. On est aussi tenus, nous, à un élément, ce sont nos inventaires. C'est sur proposition de la ville, de nos agents. Sur la date, on leur dira mais, pour être franc, ce n'était pas une volonté politique, mais très issue du service. Une nouvelle vie pour ces livres, qui en plus de faire des heureux, ajoute 1 650 € au Week-end du Cœur Solidarité qui bénéficie à des associations agissant à Ploemeur pour celles et ceux en ayant besoin. Ca va dans le bon sens. Merci aux équipes de l'espace culturel PASSE OUEST et merci à celles et ceux qui ont fait vivre cet événement. ».*

Le Maire procède au vote.

Délibération adoptée à l'UNANIMITE

Ronan LOAS, Maire, reprend : *« Je vous remercie. Bordereau 8, là, on est sur des documents plus anciens, qui ne seront pas pilonnés. ».*

RESTAURATION DE DOCUMENTS D'ARCHIVES – DEMANDE DE SUBVENTION

Rapporteur : Marie-Christine LE NORMAND

La ville de Ploemeur consacre chaque année un budget de 15 000 € destiné à la restauration des documents d'archives abîmés.

Chargé de mettre en œuvre ce programme de restauration, le service des archives municipales propose, pour l'année 2023, de poursuivre la remise en état des registres d'état civil et des registres de délibérations, documents à forte valeur historique, afin d'être sauvegardés et communiqués au public en salle de lecture.

Le choix s'est porté sur les lots suivants :

- Lot n°1 : registres d'état civil à partir de 1791 (à l'exception des registres de 1793 à 1806, restaurés en 2022) ;
- Lot n°2 : registres des délibérations du Conseil municipal à partir de 1922.

Le devis de l'atelier retenu lors de la consultation sera soumis à l'avis technique des Archives départementales du Morbihan.

Cette opération peut être soutenue par :

- la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) à hauteur de 40 % du montant hors taxe du devis ;
- le Conseil Départemental du Morbihan à hauteur de 30 % maximum du montant hors taxe du devis.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la Commission 1 « Sport, jeunesse, culture, citoyenneté, éducation, enfance, culture bretonne, vie associative et citoyenneté » du 27 septembre 2022 ;

Vu l'avis de la Commission 3 « Finances et ressources humaines » du 29 septembre 2022 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le Maire à solliciter l'aide de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et du Conseil Départemental du Morbihan pour la restauration des documents.
- **DIT** que les crédits de ce programme sont inscrits au budget primitif.

Ronan LOAS, Maire, prend la parole : « *Très bien, merci, cela va dans le bon sens. Je souligne tout le travail qui est effectué par le service des archives municipales. Ploemeur a la chance d'en avoir, ce qui est rare dans le paysage. On a inauguré lundi dernier l'extension des archives départementales, qui sont un soutien technique. On avait réuni les archivistes départementaux à la Maison des Ploemeurois il y a quelques semaines, c'était très bien. Merci Marie-Christine.* ».

Le Maire procède au vote.

Délibération adoptée à l'UNANIMITE

TARIFS PORTS DE PLOEMEUR SAISON 2023

Rapporteur : Claude ORVOINE

La gestion des ports de Ploemeur est en cours de réorganisation.

- Le périmètre sous la responsabilité de la commune s'est accru (gestion directe du port départemental de Kerroc'h, procédure en cours pour la prise en charge de la zone de mouillage de Port Fontaine..),
- un nouveau prestataire de service (Sellor) apporte sur les plans d'eau de Lomener et du Pérello une présence complémentaire à la gestion communale,
- de nouveaux outils de gestion sont mis en place, le port du Pérello, à la demande des usagers, sera équipé de bouées par la commune alors qu'historiquement il était équipé par les titulaires d'un droit d'occupation,
- un nouveau service hivernal est instauré à Lomener, source de revenus complémentaires et répondant à une demande des usagers...

Ces évolutions entraînent de nouvelles contraintes de calendrier qui obligent désormais à voter les tarifs en fin d'été, ce qui permet d'engager les procédures de renouvellement des droits d'occupation dans le respect des délais de consultation des usagers.

S'agissant des tarifs 2023, ils sont construits à partir de plusieurs caractéristiques :

- augmentation cible de 3.5%, soit beaucoup moins que l'inflation 2022
- arrondi des tarifs journaliers permettant une gestion sur l'eau simplifiée
- création d'un tarif pour Port Fontaine
- mise en place d'une remise sur tarifs mensuels pour le septième mois de la saison estivale...

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la Commission 2 « Travaux, urbanisme, développement durable, commerce, emploi, insertion, handicap, tourisme » du 28 septembre 2022 ;

Vu l'avis de la Commission 3 « Finance, ressources humaines, agglomération » du 29 septembre 2022 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

➤ **ADOPTE** les tarifs des ports pour 2023 tels que présentés en annexe

Ronan LOAS, Maire, intervient : *« Très bien. Tu as souligné les éléments et les nouveautés. Je souligne aussi le travail qui a été fait conjointement avec les différentes associations, etc. Il faut quand même prendre aussi l'avis des usagers. Est-ce qu'il y a des questions, des remarques sur ces tarifs ? Monsieur TONNERRE. ».*

Loïc TONNERRE, Conseiller municipal de la minorité, prend la parole : *« Ces nouveaux tarifs vont permettre d'équilibrer le budget parce que l'on a constaté au cours des dernières années que l'exécution était toujours déficitaire. ».*

Ronan LOAS, Maire, intervient : *« C'est une très bonne question et on tente d'y répondre avec un contrat de prestation de services avec la SELLOR puisqu'une démarche de progression était ce que l'on appelle les bouées de passage, ces bouées qui sont avec une tarification en fonction du passage. Ce n'est pas une majorité. L'avantage, c'est que, avec la SELLOR, on a Pérello et Lomener, Lomener où vous avez les 2 zones : Port de Lomener ou Stole. Il y a une mutualisation des postes au niveau de*

l'Agglo puisque cela va permettre des recrutements : à terme, un poste recruté mais ensuite 3 postes puisque le port d'Hennebont et les ports de la rade de Lorient, où les zones de mouillage basculent en gestion SELLOR, donc cela permet aussi d'avoir plus de bouées utilisées et d'éviter le squattage estival. Vous arrivez à 18-19 heures et vous repartez le matin. C'est quand même délicat d'avoir un contrôle. Certaines associations demandaient la mise en place d'un saisonnier pour contrôler les 10 bouées mais si c'est pour gagner 300 € en plus par été et payer un SMIC tous les mois, cela n'allait pas foncièrement dans le sens. Donc, là, cela va dans le sens et on est aussi sur un rattrapage budgétaire, parce que là où les tarifs, comme ceux que l'on a votés au mois de mars, étaient non plus à l'inflation, ce qui était le cas avant - en gros l'inflation était à 1 % - là on est sur un niveau de rattrapage avec 3,5, ce qui permet de négocier, enfin avec l'accord, ils ne découvrent pas que cela a augmenté de 3,5 ; on les prévient à l'avance. L'objectif, à terme, est que l'on soit à l'équilibre. L'autre élément permettant aussi d'optimiser les budgets, c'est-à-dire d'augmenter les marges finalement, c'est que, par la SELLOR en particulier, des services supplémentaires seront proposés. On gardera des tarifs qui restent populaires, on n'est pas à Kernével. Si on augmentait les tarifs, on aurait certains qui arrêteraient. On a des publics qui attendent aussi des services supplémentaires et qui pourront aussi, et c'est un des points de travail, aller sur des services en option, passer sur un autre port, des formations, etc. Voilà tout ce qui a été mis en place justement pour répondre à cet objectif qui est de ne pas être en déficit, et entre 2014 et maintenant, le déficit s'est fortement réduit avec l'objectif que dès le budget prochain....

Claude ORVOINE, Adjoint au Maire, précise : « *On attend de finaliser vraiment le retour du bilan de cette année mais déjà, par rapport à l'année dernière, avec VEOLIA, il y avait 0 bouée de passage sur Lomener et là, on serait déjà à une trentaine de bouées de passage facturées.* ».

Ronan LOAS, Maire, poursuit : « *Ce qui fait déjà une recette supplémentaire par rapport au budget. La SELLOR nous apporte une expertise et du service supplémentaire aux usagers. Au Pérolo, quand ça commence à remuer avec des tempêtes qui arrivent de plus en plus tôt, ou de plus en plus tard selon la façon dont on regarde, ça permet aussi d'aller soit repositionner des bateaux sur Lomener, ou l'hiver, pour celles et ceux qui ne souhaitent pas hiverner leur bateau, ils pourront basculer sur les ports de la SELLOR.* ».

Claude ORVOINE, Adjoint au Maire, ajoute : « *c'est la mutualisation des emplacements de mouillage sur KERNEVEL.* ».

Ronan LOAS, Maire, reprend : « *qui seront réservés ; cela apporte plus de confort aux plaisanciers. Il faut aussi reconnaître que, au niveau de l'utilisateur moyen, en pêcheur plaisancier, l'âge avance, ce n'est pas une pratique qui se rajeunit, l'âge de l'utilisateur d'un bateau augmente mais la taille aussi du bateau. Il y a des attentes aussi en termes de sécurité, confort, formation supplémentaire. Je ne sais pas si vous avez d'autres questions sur le sujet mais effectivement des bouées que l'on n'était pas capables de contrôler, là clairement, elles ont été facturées donc cela abondera le budget. Il faut que l'on ait déjà la photo et que l'on voit encore les points d'amélioration. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? ».*

Le Maire procède au vote.

Délibération adoptée à l'UNANIMITE

Ronan LOAS, Maire, reprend : « *On passe maintenant au Fort Bloqué.* ».

AUTORISATION DE LANCEMENT DE LA CONSULTATION ET DE SIGNATURE DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA REQUALIFICATION DU FRONT DE MER DE FORT BLOQUE ET SES ABORDS

Rapporteur : Claude ORVOINE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-21,

Vu le Code de la Commande Publique,

La Ville de Ploemeur a signé en juillet 2019 un Contrat d'Attractivité Touristique avec le Département du Morbihan qui prévoyait d'aménager les pôles balnéaires pour un littoral ploemeurois harmonisé avec entre autres la requalification de Fort-Bloqué.

Ce projet rentre dans sa phase opérationnelle. Les enjeux du projet sont nombreux car ce site très fréquenté est tour à tour un lieu de vie, un lieu touristique, un site remarquable, un lieu d'animation et un lieu de pratiques sportives.

L'engagement a été pris de co-construire ce projet avec la population Ploemeuroise et les différents usagers de l'espace afin de définir ensemble les attentes liées à ce renouvellement urbain.

A l'issue d'une première phase de consultation, et dans le cadre de la requalification des espaces publics de Fort Bloqué, la ville de Ploemeur souhaite en parallèle se faire accompagner par un maître d'œuvre.

La consultation relève de la procédure de l'appel d'offres conformément aux articles L2125-1 1° et L2124-1, et des articles R2124-1 et R2124-2, R2162-1 à R2162-6, et R2162-13 et R2162-14 du code de la commande publique.

Le prestataire devra présenter une connaissance avérée en aménagement du paysage pour la conception d'espaces publics, en ingénierie voirie et réseaux, et en développement durable (déplacements doux, gestion des eaux pluviales...). Ses missions, précisées ci-dessous, s'étendront de la phase d'études jusqu'à la réception des travaux.

Les éléments de missions confiés au maître d'œuvre seront les suivants :

- ESQ/AVP : Avant-Projet
- PRO : Etudes de Projet
- ACT : Assistance pour la passation des Contrats de Travaux
- VISA : Visa d'exécution
- DET : Direction de l'Exécution des Travaux
- AOR : Assistance au Maître d'ouvrage lors des opérations de réception et pendant la garantie de parfait achèvement

Durant la phase d'Avant-Projet, le maître d'œuvre se chargera de réaliser les diagnostics nécessaires (diagnostic amiante sous chaussée, diagnostic de structure de chaussée, diagnostic de circulation...)

Le contrat de maîtrise d'œuvre est établi à compter de sa notification jusqu'à la fin de garantie de parfait achèvement.

Le montant global prévisionnel du projet d'aménagement est de 3 360 000€ HT. Ce montant comprend le coût des travaux et des études.

Considérant que le résultat du jugement des offres sera présenté en Commission d'Appel d'offres chargée d'attribuer le marché aux sociétés ayant présenté les offres économiquement les plus avantageuses après analyse,

Vu l'avis de la Commission 2 « Travaux, urbanisme, développement durable, commerce, emploi, insertion, handicap, tourisme » du mercredi 28 septembre 2022 ;

Vu l'avis de la Commission 3 « Finances, ressources humaines » du jeudi 29 septembre 2022 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire ou son représentant à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert de maîtrise d'œuvre concernant la requalification du front de mer de Fort Bloqué et ses abords,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire ou son représentant à signer le marché, toutes les pièces annexes à l'issue de la procédure, après décision de la Commission d'appel d'offres ainsi que d'éventuels avenants.

Ronan LOAS, Maire, prend la parole : « *Je rappelle que l'on est à un budget de plus de 4 M€ TTC avec l'accompagnement du Département du Morbihan. En fonction des marchés publics, on est aussi tenu à des délais pour le premier trimestre. L'objectif est que l'on ait l'équipe en place et que la première phase de travaux soit ensuite à l'automne 2023, et une seconde phase de travaux après l'été 2024. Mais il y aura certainement plusieurs hivers de travaux puisque l'on est sur un secteur qui est à enjeux, qui est fortement utilisé, donc on ne peut pas entamer des travaux en période printanière et estivale ; il y aura donc certainement du phasage pour ne pas perturber la circulation, les usages, les commerçants. On a eu près de 300 propositions. Il y a eu 12 700 votes. On va mettre en place des panneaux permettant d'expliquer, comme à Kerroch, l'avis et ce qu'on dit les gens, c'est sans filtre. Ils ont voté les sujets, c'est cela aussi la démocratie directe. Sur le magazine municipal, sur le site « jeparticipe.ploemeur.com » qui est maintenant l'outil de la démocratie locale, à la fois pour consulter mais aussi donner le compte rendu. Ce n'est pas parce que l'on va avoir un maître d'œuvre que la concertation s'arrête, au contraire, on ira vers un premier avant-projet sommaire qui permettra d'aller à nouveau face à la population comme ce que l'on avait fait - madame VERDES était présente à Kerroch quand il avait eu cette première phase ; les gens avaient questionné, on leur avait laissé choisir les plantations, etc. Cela permettra d'avoir un retour. Dans tous les cas, il y aura 2 phases. Quand je vois ce qui était proposé à Kerroch, la population et la réunion publique étaient conclusives puisque l'on avait même fait une réunion de présentation de travaux en cours devant la population afin de bien caler les entrées et sorties de garage, les plantations. Ceci montre aussi, en point de réponse, que ce n'est pas parce qu'on est dans une situation dans laquelle les collectivités vont subir un choc avec la crise énergétique que l'on va stopper les projets, les engagements. Voilà ce que je tenais à dire.*

L'autre élément, c'est que l'on a le soutien du Département ; d'autres collectivités devraient être amenées à nous accompagner, donc on est davantage vers un budget minimum qu'un budget maximum en termes d'accompagnement. Je voudrais rappeler que la Région Bretagne et Lorient Agglomération ne sont pas participantes, elles n'étaient pas en dispositif. J'espère que l'on trouvera des points d'accord pour qu'elles nous accompagnent sur ces sujets qui sont relatifs à l'environnement, à l'attractivité et à la vie des habitants du Fort bloqué. L'élément qui était important, c'est le périmètre qui est maintenant défini de manière très claire parce qu'il suffit de voir où les gens ont positionné leurs propositions : c'est tout le boulevard de l'océan, du panneau Ploemeur-Guidel, jusqu'au rond-point entre la rue de Ploemeur et le boulevard de l'océan, avec le jardin des Goémoniers et l'espace qui va jusqu'à l'ex-école René Guy Cadou, pour avoir aussi la salle associative dans le périmètre qui sera pris en charge dans le renouvellement urbain. Le dossier avance, mais il y a encore énormément de travail et la concertation. Maintenant, il faut sélectionner le groupement qui va nous accompagner. En fonction de ce qui ressortira, de qui postulera en Commission d'appel d'offres, s'ouvrira une nouvelle phase au printemps. C'est un peu long, mais on est sur des procédures à 4 M€ TTC, qui sont formelles, un peu contraignantes mais les délais sont longs. Voilà ce que je tenais à dire. Est-ce qu'il y a des questions, des remarques. Madame HUCHET, madame VERDES, monsieur TONNERRE. ».

Marie-Hélène HUCHET, Conseillère municipale de la minorité, intervient : « *Oui, moi j'ai des remarques. Pour l'instant, nous sommes quand même particulièrement déçus et les habitants de Fort Bloqué aussi, sur la première phase de consultation, en amont du projet de réaménagement du*

quartier. Il me semble qu'une chargée de mission a été recrutée pour la démocratie locale. Pour l'instant au niveau de la communication, il y a effectivement ce que vous avez rappelé : la presse, le bulletin municipal, une vague information lors de la réunion de quartier aussi. Je pense que ce n'est pas du tout suffisant ; il y a des gens qui n'ont pas eu connaissance de cette consultation. Il y a des gens qui sont allés, effectivement, sur le site. Si c'est le site qui va être utilisé maintenant par la Ville, je ne comprends pas cette interface, je ne comprends pas que ce soit aussi obsolète, je ne comprends pas que l'on puisse choisir ou proposer en mettant un pouce baissé ou un pouce levé pour savoir ce que l'on veut faire dans un quartier, surtout vu le budget. J'y suis allée en moyenne une fois tous les 3 ou 4 jours pour voir ce qu'il y avait de nouveau dans les propositions ; je voyais défiler 4 fois la même proposition, c'était illisible, je ne comprends pas que l'on puisse utiliser ce genre d'interface pour un projet aussi important. Je ne vois pas où il y a eu 300 propositions. On ne peut plus y aller, donc je ne sais pas exactement, je ne les ai pas notées. 12 000 votes, je ne sais pas comment l'on compte 12 000 votes ; sur les propositions que j'ai vues, il y avait parfois 200-280 personnes qui se mobilisaient sur une question essentielle sur le quartier, donc je ne comprends pas vraiment. Je suis étonnée aussi. Il y a eu aussi la visite qui a été organisée avec certains jeunes du quartier, des enfants, des jeunes adolescents. Il y avait quelques adolescents, on ne peut pas dire que cela représente les enfants, les jeunes adolescents qui habitent le quartier. Moi, je regrette vraiment qu'il n'y ait pas eu des ateliers participatifs. Vous parlez du périmètre, je ne comprends pas qu'il ait pu être défini en fonction des..., donc les gens ont pensé que le quartier n'était qu'entre le rond-point et la voie de front de mer et puis, vaguement, les rues perpendiculaires. Je ne comprends pas, cela m'étonne beaucoup. Je ne crois pas que ce ne soit que ça le quartier, donc voilà. Je demande – effectivement, c'était une première phase de concertation, vous l'avez bien rappelé - je demande qu'il y ait un véritable travail avec les habitants du Fort Bloqué, c'est à dire des ateliers, des thématiques qui soient travaillées avec les habitants du Fort Bloqué, que l'on puisse effectivement mobiliser les gens du quartier, il y a quand même beaucoup de monde dans le quartier, que l'on puisse travailler tous ensemble, les habitants, la municipalité, les maîtres d'œuvre qui seront amenés à travailler sur ce projet. Je pense que c'est comme un écrivain, si on demande à quelqu'un d'écrire, sans lui donner, ni de périmètre, ni d'idées, ni de guide, je pense que l'on n'écrit pas quoi, à part un écrivain et, encore, il a des idées dans sa tête. Là, c'est pareil. Tous les gens que j'ai rencontrés disaient : 4 millions, qu'est-ce qu'on va en faire, où ça, quand, comment ? Aucune réponse. Moi, je leur ai dit, je n'ai aucune réponse à vous apporter Si ce n'est que : allez proposer des choses. On ne peut pas demander à des habitants de proposer comme ça des choses - ce n'est pas leur métier - sans les guider. J'espère que, par la suite, il y aura réellement des ateliers de travail sur des thématiques et qu'on distribuera, a minima dans le quartier, parce que cela concerne aussi l'ensemble des habitants de Ploemeur et d'ailleurs, des informations claires, des dates précises, que les gens sachent qu'il y a des choses qui vont être mises en place. ».

Ronan LOAS, Maire, répond : « Sur la consultation que l'on a faite, c'est très clair, c'est une consultation brute qui permet de donner le maximum d'outils pour le maître d'œuvre. Ce que vous proposez va être fait dans la 2ème phase. J'adore les gens qui parlent, de manière universelle... « Moi, je connais tous les habitants du Fort Bloqué, et j'ai l'avis de tous les habitants du Fort Bloqué, et tous les habitants du Fort Bloqué me connaissent. ». Je suis heureux, madame HUCHET, que vous soyez la personnalité la plus identifiée du Fort Bloqué. Premier point. L'autre élément, c'est que ce que vous proposez, il faut que l'on ait un maître d'œuvre et donc on sélectionne le maître d'œuvre. Vous confondez deux choses : une concertation brute qui permet justement de bien sélectionner le porteur, et là où vous vous êtes interrogée sur les concertations publiques - Je ne vous ai jamais vue sur les réunions de Kerroch par exemple, vous auriez pu comprendre la démarche. J'aurais pu faire ce qui s'est fait dans plein d'aménagements, c'est que je sélectionne. Il n'y a pas de contrevérité, c'est ce qui est inscrit dans la démarche. Les gens s'emparent de ces premières démarches justement. »

Annie VERDES, Conseillère municipale de la minorité, continue : « Ce qui m'interroge ici, c'est comme pour Kerroch, on fait de la même façon, la même façon de faire pour Fort Bloqué. Un projet au Fort-

Bloqué est demandé c'est vrai, par les commerçants, par les habitants, etc. Sauf que la consultation, on aurait bien aimé avoir au moins un résumé des propositions, parce que s'il fallait, j'en ai écrit quelques-unes, mais je ne suis pas souvent dessus. Puis maintenant il n'y a plus, donc on ne peut plus y accéder. Donc avoir un résumé des propositions, cela aurait été intéressant de savoir ce que les gens ont proposé, de quoi ils ont peur, etc. Ça aurait été bien. Ensuite, il y a une question qui revient souvent aussi par les gens, c'est quand est-ce qu'il y aura une réunion avec les habitants. ».

Ronan LOAS, Maire, répond : « C'est quand le maître d'œuvre présentera ce que l'on appelle un avant-projet, ce ne sera pas le définitif ; les gens pourront amender l'avant-projet, c'est à dire qu'ils iront compléter, dire « je ne comprends pas ». Le compte rendu sera mis sur le site. Comme je l'ai dit, vous allez retrouver sur « jeparticipe.ploemeur.com » le compte rendu de consultation qui sera transmis au maître d'œuvre. Lui, va effectivement agir avec les attentes : plus d'espaces verts, du travail sur les mobilités ; c'est important d'entendre ce que veulent les gens et je pense qu'il y a peu de surprises mais c'est toujours intéressant quand on n'en a pas aussi de se dire qu'il y a l'attractivité, le commerce. Le Fort Bloqué n'intéresse pas que les gens du Fort Bloqué, pas que les Ploemeurois, c'est un sujet du Pays de Lorient et de l'attractivité globale. On sait que l'on est sur une grande balade et c'est quand on a le maître d'oeuvre que l'on enclenche tout ce que vous demandez. On a mis tout en place pour que le maître d'œuvre travaille le plus aussi vite possible sur le fait de positionner un projet qui corresponde aux différentes attentes des habitants du Fort Bloqué. On a pu échanger aussi avec différentes associations. Je connais plutôt bien le quartier aussi, comme tout Ploemeurois. D'ailleurs, vous me direz, on a tous une connaissance qui des fois, avec chacun son point de vue, on n'utilise pas l'espace public. Il y a eu des rencontres avec les commerçants qui ont été rencontrés par l'équipe. Dans tous les cas, il va y avoir le compte rendu ; il y aura l'appel d'offres, donc déjà il faut espérer que quelqu'un postule, mais je pense qu'avec un projet qui est majeur, on est à plus de 4 M€, je pense que l'on va avoir, et j'espère, des cabinets de haut niveau qui vont nous accompagner, avec des attentes fortes. On parle de transition écologique. Il est évident que les attentes qui sont exprimées par la population et par la collectivité s'expriment en termes de réaménagement. On n'est pas là pour faire la Croisette des Anglais, on n'est pas là pour faire du tout béton. Vous avez bien vu, par exemple sur la place Kermabon, qu'il y a une un vrai effort de végétalisation, d'attente, d'attractivité pour faire vivre tout cela et cela se répercute de manière très claire dans les propositions des Ploemeurois. Quand on est en co-construction, il y a un moment où il faut que le débat vive. Et ensuite on l'organise. On l'organisera effectivement vu l'ampleur. Comparaison n'est pas raison, la place Kermabon était à 1,8 M€ puisque, suite à l'avant-projet sommaire, on avait agrandi le réaménagement par exemple - vous étiez présent - parce que les gens avaient demandé d'aller jusqu'à la boulangerie et on avait rajouté 250 000 € pour aller sur l'entrée de Kerroch, donc il ne faut pas préjuger de la mairie. On a un budget global et je suis en train d'aller chercher de nouveaux financeurs. On a rencontré la représentante de la Région Bretagne ; elle trouvait le projet intéressant. J'aime bien les gens qui trouvent le projet intéressant et j'aime bien les gens qui mettent un chèque au bout de la table, c'est bien mieux aussi si la Région a envie d'être participante. En termes de de mobilité, en termes de développement durable, ils sont aussi tête de proue avec Lorient Agglo, qui certainement participera sur l'aspect environnemental, sur le front de mer. Il ne faut pas nous faire un procès d'intention sur tout ça. Là, au contraire, je mets sur la table les choses qui ont été proposées par les habitants. Suite à cela, il y aura des tables rondes, des réunions publiques. Il y aura le maître d'œuvre qui a cela inclus dans ses missions. Je précise cela, pour que tout le monde comprenne ; en termes de marchés publics, on ne pouvait pas aller trop loin parce que si on allait sur des compétences propres au marché, on n'aurait pas été totalement dans les clous puisque, si on est en régie - vous avez pu lire le bordereau - jusqu'à l'accompagnement, la direction et l'exécution de travaux seront portés directement. C'est pour cela qu'il y a un moment, nous on est obligés - je comprends aussi, il y a des prises de position et on est là aussi, pour les incompréhensions, mais c'est aussi pour ça que l'on est sur la démarche la plus brute, qui permet de sélectionner, parce qu'ensuite, toute la phase qui est demandée va être portée par le groupement, comme ce que l'on avait fait sur Kerroch. D'ailleurs sur site, on a eu plusieurs réunions de travaux sur site avec les habitants du

quartier jusqu'au dernier moment puisque l'on avait préempté l'ex-garage qui était un peu décrépi. L'idée à terme était d'ouvrir cela sur l'espace des jardins, pas de faire de l'habitat, contrairement à ce que l'on a entendu, la rumeur. Vous savez, la rumeur fait toujours plus de bruit que la vérité mais le sujet avance. Si on peut juste remonter sur les bordereaux les éléments de mission, vous voyez que la conception de l'avant-projet est portée par la maîtrise d'œuvre, donc il est évident que l'on ne peut pas, nous, porter des éléments qui sont de l'avant-projet. C'est un peu la quadrature du cercle, mais ils seront portés par la maîtrise d'œuvre. L'idée, c'est dès le printemps – après, ils ont un temps de travail parce qu'ils seront sélectionnés en décembre-janvier, le temps de prendre en route, etc., on reprécisera le planning. Dans tous les cas, ce qu'il faut avoir en tête, c'est qu'il y aura un planning de travaux qui commencera vers la fin de l'été pour ne pas polluer la vie des gens, parce que l'on sait que les travaux..., les gens attendent que l'on change le quartier, il y a toujours un moment inconfortable dans lequel on ne supporte plus les travaux, les changements de destination, la poussière, et on sait ça, on a l'habitude et je dis toujours « il faut souffrir pour être belle ». L'élément qui va commencer, ce sont tous les travaux d'infrastructures tout l'hiver : l'eau, la voirie, l'effacement de réseaux, etc. Ça, c'est des sujets qui n'ont pas à être compris. Et ça, on va attaquer, ce qui nous laisse un temps de concertation. Une des craintes des gens, c'est : si vous sélectionnez et que vous commencez les travaux à l'automne, il n'y aura pas de concertation. Eh bien si, puisque en réalité, vous avez un premier temps qui va se positionner certainement avant l'été et ensuite l'hiver prochain, donc il y aura plusieurs temps qui vont se construire. La première base des travaux, c'est la VRD principalement. C'est aussi pour vous dire que l'on pourra faire des présentations en commissions. Les travaux sont majeurs, ils se déroulent certainement sur deux phases, c'est le cabinet qui va nous présenter cela mais je crois peu que l'on puisse commencer en septembre 2023 et terminer en avril 2024. En termes de durée de travaux, je pense qu'il faudra stopper en mars avril - en plus, on a des événements qui se passent à ce moment-là - et reprendre à l'automne, mais pourquoi pas en commissions faire que les travaux et le cabinet viennent aussi échanger avec les élus pour que vous compreniez l'avancée. Une partie de vos attentes est clairement comprise, voyez bien : il y a étude, projet et avant-projet compris dans les missions qui seront confiées au futur Cabinet. Voilà ce que je tenais à répondre, madame VERDES. ».

Annie VERDES, Conseillère municipale de la minorité, prend la parole : « Juste une petite précision, c'est que Fort Bloqué n'appartient pas seulement aux gens de Fort Bloqué et que ça serait bien d'élargir – je ne dis pas d'arrêter de dire « les gens de Fort Bloqué » parce que tout le monde va à Fort Bloqué, tout le monde se promène sur Fort Bloqué, et donc c'est intéressant d'avoir aussi leur avis. La concertation n'a été que de Ploemeur mais la concertation ne s'est pas vraiment élargie. ».

Ronan LOAS, Maire, répond : « L'Agglo, le Département, la Région. D'ailleurs, dans mes propos, je n'ai pas dit « les gens du Fort Bloqué », il y a une réponse à une intervention mais je ne reviendrai pas dessus. C'est aussi pour cela qu'elle doit être la plus brute possible pour qu'elle permette à toute personne ayant vécu, -on a eu des gens qui sont peut-être éloignés de Ploemeur mais attachés au Fort Bloqué - et ils peuvent très bien émettre la bonne idée parce que ce n'est pas parce que l'on est habitant que l'on est usager. On a aussi des usagers. C'est comme à Kerroch, il y a des gens qui passaient. Là, on a peut-être davantage d'usagers sur le champ du sport. On a des longe-côteurs, des surfeurs. On a eu des attentes, on a rencontré des jeunes qui se sont exprimés, ils n'étaient pas nombreux, mais ils ont été très clairs dans leurs attentes et ça a bien nourri la concertation. On a des attentes environnementales aussi puisque des associations seront aussi intégrées dans la réflexion. Monsieur TONNERRE avait une réflexion. L'attente, c'est davantage de mobilité douce, une vraie réflexion sur les espaces verts, davantage de verdure sur un front qui est vu comme très minéral. Si on regarde les grandes familles de questionnements et dans le prochain magazine municipal - parce que le service est en train de consolider tout cela pour le mettre dans l'appel d'offres - donc il y aura sur le site internet en ligne, en papier à la mairie, dans tous les trucs de consultation parce que tout le monde n'a pas non plus internet. D'ailleurs, on a pris des propositions de papier qui ont été intégrées - Madame VIALON a reçu beaucoup de gens, elle a pris les papiers, elle a traduit pour ceux

qui sont éloignés de l'outil numérique - affichage en ligne, magazine municipal et travail en commissions permettant l'information des élus. L'étape d'après, c'est quand même le passage en commission. Vous avez une représentante, qui est Madame TROCADERO, quand il y aura la sélection parce qu'il faudra aussi sélectionner et ce sera le moment primordial. Dans la sélection, on regarde les élus qui siègent, parce que l'on voit souvent dans les premiers dossiers où les cabinets postulent, une fibre, des images parce qu'ils vont mettre certainement ce qu'ils ont déjà réalisé, donc c'est ce moment-là qui va être aussi important quand l'appel d'offres aura atteint son terme. Monsieur TONNERRE avait une remarque. ».

Loïc TONNERRE, Conseiller municipal de la minorité, intervient : « Chers Collègues, le projet de réaménagement du front de mer du Fort-Bloqué annoncé depuis plusieurs années semble entrer dans une phase plus active. Le contrat d'attractivité touristique passé avec le Département du Morbihan contribuera au financement d'une opération d'une ampleur qui reste modeste.

Si l'on en juge par ce qui a été réalisé à Kerroch, il ne faut pas en attendre grand-chose : la place Kermabon était autrefois un parking, elle est désormais... un parking avec moins de places disponibles, entouré d'espaces vides et de quantités de panneaux déjà rouillés. Ces aménagements améliorent les lieux mais n'accroissent en rien l'attractivité du village. Le problème de Kerroch, c'est l'attractivité du village, refaire le parking ne règle pas le problème d'attractivité de Kerroch. C'est un village en difficulté. Il est à craindre que le résultat soit le même au Fort-Bloqué. On peut d'ailleurs regretter que les conseillers municipaux ne soient pas davantage associés à la conception de ces projets, mais c'est là une marque de votre gestion : décider tout seul et en dire le moins possible à l'opposition. Il s'agit donc de savoir si, plutôt que de prendre l'avis des élus de Ploemeur, il faut solliciter -pour un tarif que nous ne connaissons d'ailleurs pas - celui d'un maître d'œuvre pour aménager le front de mer du Fort-Bloqué. Ce choix vous appartient. Pour notre part, nous nous abstenons. ».

Ronan LOAS, Maire, répond : « Merci. Là, c'est tellement excessif que je vais garder mon calme et on va voter. ».

Le Maire procède au vote. **Délibération adoptée à l'UNANIMITE - 1 ABSTENTION (Loïc TONNERRE)**

Claude ORVOINE, Adjoint au Maire, intervient : « Je signale quand même qu'à Kerroch, il n'y a qu'une perte de 5 places sur toute la place. ».

Ronan LOAS, Maire, prend la parole : « Cela avait été expliqué en réunion, Claude ORVOINE, et on ne va pas expliquer à des gens qui disent que « c'est décidé tout seul » et qui ne prennent même pas le temps d'être dans les réunions publiques. Madame VERDES s'exprime, mais elle était présente dans les réunions, elle s'est fait son opinion et c'est très bien aussi que les élus participent à ces temps-là, et il y aura le temps des commissions. Je vous remercie. C'est dans tous les cas le plus grand projet en termes d'investissements sur le mandat pour la ville de Ploemeur, c'est un engagement qui est respecté dans les temps puisqu'on avait toujours annoncé, dans le contrat d'attractivité touristique, que le début des travaux commencerait à l'automne 2023. Malgré les considérations ou autres et la contribution modeste du Département, Monsieur Tonnerre heureusement que vous le dites, elle va être revue et certainement à la hausse, mais on y reviendra d'un point de vue financier avec notre adjoint. Vous avez confondu deux choses : c'est que le CAT, comme le dit Madame QUERO-RUEN, pour la citer, finançait la partie audit et études, et pas la partie travaux. On est donc sur - ce que j'ai bien dit au début - sur un montant minimum. Voilà ce que je tenais à dire. Donc merci à tous ceux qui ont travaillé dessus. On avance un autre sujet qui est l'ACTEE. ».

**CONVENTION FINANCIERE - PROGRAMMES ACTEE - ACTION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
POUR L'EFFICACITE ENERGETIQUE**

Rapporteur : Claude ORVOINE

Lorient Agglomération a été lauréate des appels à projet ACTEE portés par la FNCCR, Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies.

À ce titre, Lorient Agglomération et les 25 communes bénéficient de financements pour la réalisation d'études énergétiques et la mise en place d'outils permettant d'améliorer la croissance, le suivi des consommations et ainsi optimiser la performance énergétique de leur patrimoine bâti.

La présente convention permet à Lorient Agglomération de reverser les fonds perçus au titre des actions réalisées par la commune.

| Action | Montant € HTVA de l'action | Montant aide ACTEE en € |
|--|----------------------------|-------------------------|
| Audit HVAC cuisine centrale | 1 690 | 845 |
| Schéma Directeur Immobilier Energie (SDIE) | 39 780 | 26 000 |
| Montant total à verser en € | | 26 845 |

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la Commission 2 « Travaux, urbanisme, développement durable, commerce, emploi, insertion, handicap, tourisme » du mercredi 28 septembre 2022 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer ladite convention portant sur les deux actions du tableau ci-dessus et ses avenants dans le cadre de l'attribution de financement relative aux programmes ACTEE.

Ronan LOAS, Maire, prend la parole : « Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? ».

Le Maire procède au vote.

Délibération adoptée à l'UNANIMITE

SUBVENTION LORIENT AGGLOMERATION : FONDS D'INTERVENTION COMMUNAUTAIRE AUX RURALITES

Rapporteur : Claude ORVOINE

Dans le contexte national de « relance » post crise, les communes sont amenées à innover et investir pour répondre aux fortes attentes des acteurs économiques et des habitants. C'est dans ce cadre que Lorient Agglomération engage une dynamique autour d'une valorisation de son territoire et de sa ruralité multiple.

L'une des actions consiste à encourager en investissement les initiatives des 25 communes par la création d'un Fonds d'Intervention Communautaire (FIC) aux « ruralités ». Ce dispositif financier accompagnera les projets en faveur du développement du territoire sous maîtrise d'ouvrage communale ou supracommunale.

Le FIC Ruralités s'articule autour de deux axes : le maillage territorial (services et équipements) et l'alimentation et cadre de vie (produits locaux et verdissement).

Les communes membres peuvent bénéficier de ce fonds de façon dégressive, en faveur des territoires ruraux.

Étant classée par l'INSEE dans la catégorie « urbain densité intermédiaire », la commune de Ploemeur peut obtenir une aide d'un montant de 25 000 euros.

Elle entend solliciter cet accompagnement pour la réalisation de ses travaux de rénovation énergétique des vestiaires Bois Pin dans le cadre de l'évolution du parc d'équipements sportifs de la collectivité et de la démarche de sobriété énergétique poursuivie de longue date par la ville.

PLAN DE FINANCEMENT :

| DEPENSES PREVISIONNELLES | |
|---|-----------------|
| Nature de dépense | Montant [€] |
| Acquisition foncière (à exclure de l'assiette subventionnable) | |
| Acquisition immobilière | |
| Etudes (par dérogation et uniquement pour la DSIL, si une subvention s'inscrit dans le cadre d'un contrat signé entre le représentant de l'état et une collectivité éligible, la subvention attribuée peut financer des dépenses d'études préalables, dans la limite de 10 % de la subvention). | |
| Dépenses d'assistance à maîtrise | |
| Dépenses de travaux | 51 000 € |
| Dépenses d'équipement | |
| Aléas | |
| Dépenses de fonctionnement | |
| Autres : (à préciser) | |
| Total dépenses prévisionnelles H.T | 51 000 € |

| RECETTES PREVISIONNELLES | | |
|---|-----------------|--------------------------|
| Source de financement | Montant [€] | Taux sur Montant H.T [%] |
| AIDES PUBLIQUES | | |
| Union européenne | | |
| ETAT - DETR | | |
| ETAT - DSIL | | |
| ETAT - FNADT | | |
| ETAT - Autres (Agence Nationale du Sport) | | |
| Conseil régional "Bien vivre partout en Bretagne" | | |
| Conseil département | | |
| Agence de l'eau | | |
| Autres subventions : Lorient Agglomération | 25 000 € | 49% |
| Recettes générées par l'investissement (FCTVA) | | |
| Autres recettes : (préciser) | | |
| Recettes totales | 25 000 € | 49% |

| Financement | | |
|---------------------|-----------------|-------|
| Fonds propres | 26 000 € | 51% |
| Emprunts | 0 € | 0,00% |
| Autres (à préciser) | 0 € | 0,00% |
| Sous total | 26 000 € | |

| | | |
|------------------|-----------------|--|
| TOTAL H.T | 51 000 € | |
|------------------|-----------------|--|

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la Commission 1 « Sport, jeunesse, culture, citoyenneté, éducation, enfance, culture bretonne, vie associative et citoyenneté » du 27 septembre 2022 ;

Vu l'avis de la Commission 2 « Travaux, urbanisme, développement durable, commerce, emploi, insertion, handicap, tourisme » du mercredi 28 septembre 2022 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à solliciter une subvention auprès du Fonds d'Intervention Communautaire aux ruralités,
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Ronan LOAS, Maire, prend la parole : « *On revient à un sujet qui était celui de la rénovation de ce vestiaire qui est utilisé, qui était certainement une de nos plus belles passoires, pour ceux qui l'ont déjà fréquenté, que ce soit les utilisateurs du terrain synthétique ou du terrain de rugby. Sur le FIC ruralités, on l'a voté à l'intercommunalité de manière massive parce que ça aide principalement les communes rurales. J'avais même proposé que la partie, comme Ploemeur, on la reverse pour les communes plus rurales en termes de projets. On aurait tort de se priver de 25 000€. Ce qui est présenté là, c'est un projet puisque tous les projets peuvent finalement passer dans ce FIC-là. Oui, madame TROCADERO* ».

Emmanuelle TROCADERO, Conseillère municipale de la minorité, prend la parole : « *Je me demandais si le fonds d'intervention communautaire pouvait recevoir comme projet - je reviens toujours à l'accueil d'urgence -, pour un futur projet, si c'était le bon endroit puisque l'on est carrément dans le service, les équipements et le maillage. En fait, le décor est un peu planté et je me dis que si l'on pouvait avoir cette ambition pour Ploemeur, ce serait quand même plutôt cool puisque ça servirait pour toute l'agglomération. C'est un sujet qui me tient à cœur et j'aimerais que l'on continue d'y penser et que l'on ne le mette pas au placard.* ».

Ronan LOAS, Maire, répond : « *Je prends note de votre considération. Sur le bordereau, en tant que tel, c'est un point de soutien financier. Sur le FIC, on est sur des logiques de bons de tirage. Vous avez bien compris que le but, ce n'était pas de mettre des critères très complexes, et vous l'avez bien senti. Sur ce point-là, je vous proposerai d'échanger parce que ça va être posé, je n'ai pas les éléments de réponse – je ne dis pas que je suis en délicatesse avec le sujet puisque je crois que, vous comme nous, on a toujours agi pour le bon accueil, etc. Si on peut aller dans ce sens-là, on pourra peut-être avoir un échange, soit en marge d'une salle du CCAS, plus dédiée qu'une salle de Conseil municipal pour ce sujet-là.* ».

Le Maire procède au vote.

Délibération adoptée à l'UNANIMITE

KERROCH – 15 RUE DU DOLMEN - DECLASSEMENT

Rapporteur : Cédric ORVOEN

Les propriétaires de la parcelle ES 92 située 15 rue du Dolmen, ont demandé à acquérir une partie du domaine public, se trouvant sur la partie gauche de la propriété.

Les demandeurs souhaiteraient construire un garage tout en préservant la qualité patrimoniale du site. Ce terrain est classé en zone Uam au PLU du 14 mars 2013.

Ce reliquat d'espace public représente environ 10 m². Cet espace ne présente pas d'intérêt pour l'espace public et l'aménagement public n'a pas intégré cet espace. Cet espace ne présentait pas non plus un intérêt tant en terme de fonctionnement d'espace public et de circulation qu'en terme d'aménagement paysager.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L 2122-21, L 3111-1 et L 2241-1 ;

Vu le Code Général des Propriétés des Personnes Publiques (CGPPP) et notamment ses articles 2141-1 et suivants ;

Vu la délibération du 15 mars 2022 décidant des modalités de désaffectation d'une partie du domaine public ;

Vu le certificat du Maire constatant que les mesures de désaffectation ont été mises en place ;

Vu l'avis de la Commission 2 « Travaux, urbanisme, développement durable, commerce, emploi, insertion, handicap, tourisme » en date du 28 septembre 2022 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

Considérant que la partie du domaine public matérialisé au plan ci-joint correspondant n'est plus affectée à l'usage du public ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **PRONONCE** le déclassement de la dépendance domaniale telle qu'elle apparaît sur le plan ci-joint ;
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire ou à l'adjoint délégué pour accomplir les formalités nécessaires.

Délibération adoptée à l'UNANIMITE

KERROCH – 15 RUE DU DOLMEN - VENTE

Rapporteur : Cédric ORVOEN

Les propriétaires de la parcelle ES 92 située 15 rue du Dolmen, ont demandé à acquérir une partie du domaine public, se trouvant sur la partie gauche de la propriété.

Les demandeurs souhaiteraient construire un garage tout en préservant la qualité patrimoniale du site. Ce terrain est classé en zone Uam au PLU du 14 mars 2013.

Ce terrain a fait l'objet d'un déclassement du domaine public au domaine privé de la commune.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le maire à vendre la partie du terrain déclassé aux riverains au 15 rue du Dolmen.

Les services fiscaux consultés ont évalué le prix de ce chemin au prix de 1 000 € pour environ 10 m². Les frais d'acte et de géomètre (notaire et géomètre) sont à la charge de l'acquéreur.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 11 octobre 2022 prononçant le déclassement dans le domaine privé de la commune cette dépendance domaniale ;

Vu l'avis du domaine sur la valeur vénale en date du 30 août 2022 ;

Vu l'avis de la Commission 2 « Travaux, urbanisme, développement durable, commerce, emploi, insertion, handicap, tourisme » en date du 28 septembre 2022 ;

Vu l'avis de la Commission 3 « Finances, ressources humaines, agglomération » en date du 28 septembre 2022 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

Considérant que les acquéreurs ont donné leur accord sur le principe de cession et sur le prix de vente et la prise en charge des frais d'acte ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la vente de la partie du délaissé déclassé au prix de 1 000 €, étant précisé que les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur ;
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire ou à l'adjoint délégué pour accomplir les formalités nécessaires.

Cédric ORVOEN, Adjoint au Maire, présente les deux premiers bordereaux : « *Merci Monsieur le Maire. 6 ou 7 bordereaux effectivement plutôt sur du foncier, des régularisations, des achats et des ventes. Les 2 premiers bordereaux, numéro 13 et numéro 14, sont sur Kerroch. Et non, non, non, Monsieur Tonnerre, Kerroch n'est pas moins attractive. Pourquoi sinon un couple de boulangers viendrait s'installer en bio et prendre des risques ? Pourquoi un café se transformerait en pub pour investir et proposer bien plus de choses aux habitants ? Vous avez tort, votre constat n'est pas du tout partagé et Kerroch est de plus en plus attractive. Donc, on s'inscrit sur cette place. Avec un*

déclassement, d'abord, d'une parcelle ES 92, située 15, rue du Dolmen, dont les propriétaires ont demandé à acquérir une partie du domaine public. Rappelez-vous, on avait procédé précédemment à sa désaffectation, il y a quelques mois. Aujourd'hui, les demandeurs souhaitent construire un garage tout en préservant la qualité du patrimoine - c'est en face de la boulangerie - et donc s'inscrire dans ce bel aménagement qui a été fait sur le site.

Il vous est demandé, dans un premier temps, d'autoriser le déclassement, bordereau n° 13, et, bordereau n°14, d'autoriser la vente. ».

Ronan LOAS, Maire, prend la parole : « *Vous avez bien compris que les bordereaux sont déclassement, vente, etc. Cela a été bien présenté. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ?* ».

Loïc TONNERRE, Conseiller municipal de la minorité, intervient : « *Courte, mais la boulangerie à Kerroch, ça ne date pas quand même de votre arrivée aux affaires, monsieur ORVOEN, c'est une histoire très ancienne.* ».

Ronan LOAS, Maire, reprend la parole : « *Ok, je ne vois pas le rapport. Est-ce que l'on peut voter les deux bordereaux ensemble ? Oui il n'y a pas d'opposition.* ».

Le Maire procède au vote.

Délibération adoptée à l'UNANIMITE

CHEMIN DE LA LAITERIE – ACQUISITION DE LA PARCELLE DC 361

Rapporteur : Cédric ORVOEN

La parcelle DC 361 appartient à la société MSDG. Cette parcelle constitue actuellement une bande enherbée le long de la voirie.

Les propriétaires proposent la cession à titre gratuit de la parcelle d'une contenance de 110 m².

Les frais d'acte (notaire) sont à la charge de la commune.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L 2241-1 et suivants ;

Vu l'avis de la Commission 2 « Travaux, urbanisme, développement durable, commerce, emploi, insertion, handicap, tourisme » du 28 septembre 2022 ;

Vu l'avis de la Commission 3 « Finances, ressources humaines, agglomération » du 29 septembre 2022 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

Considérant l'intérêt de cette acquisition pour l'intégration au domaine public ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'acquisition gratuite de la parcelle DC 361, les frais d'acte (notaire) seront à la charge de la commune ;
- **APPROUVE** le classement dans le domaine communal ;
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire ou à l'adjoint délégué pour accomplir les formalités nécessaires.

Le Maire procède au vote.

Délibération adoptée à l'UNANIMITE

LA VRAIE CROIX – ACQUISITION DES PARCELLES HB 87 - 89 - 90 - 91

Rapporteur : Cédric ORVOEN

La commune de Ploemeur a engagé une politique en matière de développement des mobilités douces et développe un maillage sur l'ensemble de son territoire en liaison avec les communes limitrophes. Un travail important a été réalisé avec la commune de Larmor Plage pour conforter et sécuriser les mobilités actives entre les deux territoires (scolaires, travail, équipements sportifs...),

Les communes de Larmor-Plage et Ploemeur ont contractualisé une co-maitrise d'ouvrage pour la réalisation d'une voie vélo. La réalisation de cette voie vélo sur la commune de Ploemeur passera sur des parcelles HB 87, 89, 90, 91 appartenant à Monsieur et Madame Laudren puis sur la parcelle HB 86, propriété de l'Etat.

Les propriétaires des parcelles cadastrées HB n°87, n°89, n°90 et n°91 ont donné leur accord pour vendre au prix de 0,50€ le m² mais sous réserve que la commune achète l'unité foncière soit pour une surface de 25 565 m², un prix d'acquisition de 12 782,50 euros.

Ces parcelles sont classées en partie en zone agricole et Nzh et couverte en partie par un espace classé boisé.



Les frais d'acte (notaire) sont à la charge de la commune.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L 2241-1 et suivants ;

Vu l'avis de la Commission 2 « Travaux, urbanisme, développement durable, commerce, emploi, insertion, handicap, tourisme » du 28 septembre 2022 ;

Vu l'avis de la Commission 3 « Finances, ressources humaines, agglomération » du 29 septembre 2022;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

Considérant l'intérêt de cette acquisition pour la réalisation de la voie verte reliant Ploemeur à Larmor-Plage sécurisant ainsi les déplacements notamment des collégiens ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'acquisition des parcelles HB cadastrées n° 87, n°89, n°90, n°91 au prix de 0,50€ le m², les frais d'acte seront à la charge de la commune ;
- **INSCRIT** la dépense au budget communal ;
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire ou à l'adjoint délégué pour accomplir les formalités nécessaires.

Ronan LOAS, Maire, prend la parole : « **Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Madame TROCADERO.** ».

Emmanuelle TROCADERO, Conseillère municipale de la minorité, intervient : « **Je voudrais savoir, si tout toute la surface ne va pas être utilisée pour les voies vélo, qu'est-ce qui va advenir de ce qui va rester. Qu'est-ce que l'on fait de ce qui reste, qu'est-ce qui est prévu pour, comment on l'amène, est-ce qu'on l'aménage et comment on l'aménage, qu'est-ce qu'on en fait ?** ».

Ronan LOAS, Maire, répond : « **Il y a une politique communale qui est celle d'aller sur du reboisement : le projet Ar Roch, celui de Kerduellic, derrière la plaine Oxygène etc. Donc, cela peut, pourquoi pas ? C'est un sujet ouvert. Là, il faut que l'on acquière ; moi, je serais assez partisan d'aider reboiser aussi ce site-là, avoir des entrées plus vertes, etc., sachant que, comme l'a bien précisé Cédric, les propriétaires ne voulaient pas juste nous vendre la partie nécessaire à la voie vélo. De toutes façons, il faut que ça avance ; c'est bien la difficulté des fois de faire des acquisitions de terrains pour avancer sur ce sujet. Au pire, on est preneurs d'idées. On est quand même dans un espace un peu contraint parce qu'il y a une zone humide ; boiser une zone humide, ce n'est pas l'idée du siècle si on veut préserver les zones humides non plus ; il y a une partie qui ne l'est pas mais qui est agricole. Attention, le classement agricole n'est pas toujours lié à l'usage agricole. Je rappelle que, historiquement, la route côtière à Ploemeur, est classée agricole, on n'y a jamais vu un champ de patates. Le sujet est ouvert : peut-être un sujet de reboisement, ce peut être aussi une meilleure requalification de cette entrée de Ploemeur qui est un peu cahin-caha avec tout ce qu'on a entre Keradehuën et autre. Il n'y a pas pour l'instant de plan mais peut-être effectivement une logique de verdissement. Dans tous les cas, par le classement actuel qui est agricole et Nzh, c'est contraint.** ».

Le Maire procède au vote.

Délibération adoptée à l'UNANIMITE

Ronan LOAS, Maire, poursuit : « **On attend maintenant le début des travaux, je crois que ce sont les dernières parcelles pour pouvoir avancer côté Ploemeur. On avait déjà passé, lors des précédents Conseils, la partie en approche de Keradehuën, la Vraie Croix, entre le talus et les maisons ; les gens, pour certains, nous avaient d'ailleurs cédé gratuitement leurs terrains. Il faut souligner que, autant des fois on est dans le dur avec des gens qui ne veulent pas céder ou qui espèrent des prix de fous, autant là on est sur quelqu'un qui a été moteur et, dans d'autres endroits, on a des gens qui nous cèdent gracieusement ou qui font une convention de passage. Il faut souligner aussi quand ça va dans le bon sens. Merci pour l'adoption du bordereau 16.** ».

10, 11 et 11B PLAGE DU PÉRELLO – DESAFFECTATION DU DOMAINE PUBLIC

Rapporteur : Cédric ORVOEN

Les propriétaires des parcelles cadastrées ER 251, ER 250 et ER 249 situées aux 11b, 11 et 10 plage du Pérello, disposent d'un aménagement de type terrasse ou au droit de leur propriété par lesquelles ils accèdent à leur propriété. Ces aménagements ont été réalisés sur le domaine public. Ils demandent à acquérir cette partie du domaine public.

Ce reliquat d'espace public représenterait environ 40 m². Cet espace est aménagé en terrasse et constitue l'accès à chacune des trois propriétés.

Ce terrain est classé en zone Ubr au Plu du 14 mars 2013.

S'agissant du domaine public communal, préalablement à toute cession, il est nécessaire de déclasser du domaine public les parties qui seront cédées. Ces espaces ne constituant pas des voies de circulation au titre de la voirie routière seront déclassés sans enquête publique.

Le déclassement ne sera cependant prononcé qu'après désaffectation matérielle sur site afin de recueillir les avis.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L1311-1 et suivants, et L 2241-1 ;

Vu l'avis de la Commission 2 « Travaux, urbanisme, développement durable, commerce, emploi, insertion, handicap, tourisme » en date du 28 septembre 2022 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

Considérant que cet espace non cadastré appartient à la commune ;

Considérant que toute opération de cession d'une partie du domaine public ne peut intervenir qu'après déclassement du domaine public qui ne peut être prononcé qu'après désaffectation de l'espace à usage du public et de tout service public ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **ENGAGE** la procédure de désaffectation des espaces tels que désignés au plan graphique. La désaffectation ne prendra effet qu'à compter de la désaffectation matérielle qui sera réalisée à l'initiative du maire dans le délai de deux mois à compter de l'acquisition du caractère exécutoire de la présente délibération.
- **DONNE** tous pouvoirs au maire ou à l'adjoint délégué pour accomplir les différentes formalités, les mesures matérielles de désaffectation et de constat de son effectivité.

Ronan LOAS. Maire. prend la parole : « *C'est un peu le début, non pas d'une conquête foncière, mais de remettre les choses au carré sur le secteur Pérello puisque, quand on regarde le cadastre, on se rend compte que la route-chemin qui longe la plage passe principalement sur, si on regarde juste en bas mais c'est un des exemples, puisqu' après elle passe sur un ensemble de terrains privés. Certains le savent, d'ailleurs ils mettent des chaînes en face mais d'autres ne le savent pas et il est évident que le Pérello est dans le scope pour qu'il y ait des travaux d'embellissement, de réaménagement, mais pour cela, il faut que l'on en soit propriétaire et que l'on régularise des choses sur lesquelles comme là, on n'était pas totalement dans les clous pour utiliser les bons termes. Je parle du Pérello mais pareil sur Port Fontaine, si vous prenez Port Kouba, si vous regardez le cadastre, vous avez les chemins ou la route et vous avez les parcelles des terrains qui passent dessus, donc on va échanger avec les gens, poser, parce que si on veut réaménager, par nature, on ne peut aménager que là où*

on est en propriété. Cela reste une règle de base qui n'a pas semblé s'exprimer dans le passé. Mais on avance ; Cédric est au front avec la Direction de l'urbanisme. ».

Cédric ORVOEN, Adjoint au Maire, précise : *« Oui, il faut anticiper un petit peu pour mettre autant qu'on le peut, et en accord avec les propriétaires, évidemment, un petit peu d'ordre pour pouvoir, le moment venu, proposer sur cet espace, dans un temps qui n'est encore pas déterminé, les aménagements qui lui permettront de s'améliorer et de retrouver un peu plus d'usage partagé, concerté ; c'est parfois un peu vieillissant sur Pérello. ».*

Ronan LOAS, Maire, ajoute : *« Cela fait vraiment partie des secteurs comme l'Anse du Stole. Là, on a fait Kerroch, il y a Fort Bloqué puis, après, il y a Stole et Pérello qui sont dans les priorités de la collectivité en termes d'amélioration et d'embellissement. Madame TROCADERO. ».*

Emmanuelle TROCADERO, Conseillère municipale de la minorité, prend la parole : *« Moi, j'avais plusieurs questions, je voudrais savoir comment sont fixés les tarifs dans le cadre de ces ventes ? Quel est le cadre limite, je veux dire, parce que là en fait, clairement les gens s'installent. Il n'y a pas mort d'homme, mais les gens s'installent sur 40 m² qui ne leur appartiennent pas, clairement. Je vois ici 40 m², donc ce n'est plus un détail, c'est ce que j'ai écrit. Peut-être pourrions-nous dédier ces recettes à un projet collectif social puisqu'il s'agit de vendre du domaine public ? Et j'aimerais avoir le cadre, surtout des ventes, jusqu'à combien on peut gratter, combien je peux gratter, moi, de mètres carrés autour de chez moi. J'ai un projet ; combien je vais devoir donner, combien ça va me coûter ? ».*

Cédric ORVOEN, Adjoint au Maire, répond : *« Vous avez raison de poser la question, on est interpellés par les gens que l'on rencontre, qui plaident en l'occurrence en leur faveur, puisqu'on est sur des installations existantes. On a des photos aériennes et des photos anciennes qui ont plusieurs dizaines d'années, qui indiquent que des terrasses sont installées et que des murs sont existants, qu'il ne s'agit pas donc de s'approprier de l'espace de manière spontanée. On va tracer l'historique et la véracité de leurs propos finalement quand on voit, comme c'est le cas ici, que ça s'inscrit dans des temps quand même assez longs, on est sur 30 ans en arrière. Deuxième chose, c'est l'accès, qui se fait principalement par ce côté-là. Ensuite, on a jugé avec les services techniques, en transversalité, des manœuvres possibles par des véhicules. On a observé l'usage aussi. C'est vrai que des gens viennent se changer sur la terrasse devant chez eux, ils ne peuvent pas utiliser cet espace puisqu'il ne leur appartient pas, en termes de pots de fleurs par exemple, ou des choses qui viendraient protéger leur intimité. Donc on a arbitré dans le comité d'espace public, puisque c'est là que, autour de Monsieur le Maire, on évoque ce genre de projets, pour ensuite interroger les voisins également, puisqu'ils sont 3 qui ont également fait la même demande. Considérant qu'il s'agit d'une demande groupée de gens qu'on ne connaît pas, on essaye de trouver l'équilibre entre l'aménagement de l'espace public, ne pas hypothéquer l'avenir sur un éventuel aménagement. On n'est pas là non plus pour favoriser, mais on entend qu'il y a des demandes légitimes. C'est tout cet équilibre-là qui nous amène aujourd'hui à vous proposer cette désaffectation, au prix de 100 €/m² traditionnellement. ».*

Ronan LOAS, Maire, prend la parole : *« On est effectivement sur une régularisation d'un sujet qui est ancien ; généralement, si vous vendez votre maison, le notaire repasse et remet les choses au cordeau. On a tous vécu ça. Les gens étaient dans leur bonne foi et je pense qu'on a encore des propriétaires sur tout le front de mer qui n'ont peut-être pas encore identifié que, soit c'est le schéma inverse, eux étaient sur le domaine public ou que, inversement, nous, on était avec des équipements « publics » sur un espace qui était propriété privée ; à Pérello, on a aussi l'espace sanitaire qui est sur un terrain privé. On a découvert ça. Vous avez un bon tuto, comme diraient les jeunes, pour apprendre l'urbanisme et tous les sujets sur très peu de mètres linéaires, mais on travaille toujours de manière collective entre Travaux, Urba ; je demande à être présent aussi parce qu'il y a de l'arbitrage, ce n'est pas la même chose que si quelqu'un souhaitait prendre x mètres carrés de*

l'espace public comme ça, enfin, vous imaginez bien, on n'aurait pas accepté. Il ne faut pas que cela bloque un futur réaménagement, qui n'est pas prévu l'année prochaine, il faut être transparent, mais que cela n'obère pas une capacité, un jour, à repenser ce secteur en termes de déplacement, de mobilité. C'est vrai que cela va un peu dans tous les sens ; le routier, les accès de plages ont quand même bien vieilli, il y a un truc à revoir dans tous les cas. ».

Le Maire procède au vote.

Délibération adoptée à l'UNANIMITE – 1 ABSTENTION (Loïc TONNERRE)

Ronan LOAS, Maire. poursuit : « **Je vous remercie pour le bordereau 17. »**

LES JARDINS DE GAIA - 12 RUE DE L'AEROGARE – DESAFFECTATION DU DOMAINE PUBLIC

Rapporteur : Cédric ORVOEN

Le syndic de copropriété de l'immeuble « les jardins de Gaïa » au 12 bis rue de l'aérogare demande à régulariser une situation car la clôture de la copropriété est installée sur le domaine public.

Ce reliquat d'espace public représente 4 m². Cet espace ne présente pas d'intérêt pour l'espace public, étant intégré à la copropriété et un jardin privatif.

Ce terrain est classé en zone UC au Plu du 14 mars 2013.

S'agissant du domaine public communal, préalablement à toute cession, il est nécessaire de déclasser du domaine public les parties qui seront cédées. Ces espaces ne constituant pas des voies de circulation au titre de la voirie routière seront déclassés sans enquête publique.

Le déclassement ne sera cependant prononcé qu'après désaffectation matérielle.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L1311-1 et suivants, et L 2241-1 ;

Vu l'avis de la Commission 2 « Travaux, urbanisme, développement durable, commerce, emploi, insertion, handicap, tourisme » en date du 28 septembre 2022 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

Considérant que cet espace non cadastré appartient à la commune et n'est pas affecté à l'usage direct du public ;

Considérant que toute opération de cession d'une partie du domaine public ne peut intervenir qu'après déclassement du domaine public qui ne peut être prononcé qu'après désaffectation de l'espace à usage du public et de tout service public ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **ENGAGE** la procédure de désaffectation des espaces tels que désignés au plan graphique. La désaffectation ne prendra effet qu'à compter de la désaffectation matérielle qui sera réalisée à l'initiative du maire dans le délai de deux mois à compter de l'acquisition du caractère exécutoire de la présente délibération,
- **DONNE** tous pouvoirs au maire ou à l'adjoint délégué pour accomplir les différentes formalités, les mesures matérielles de désaffectation et de constat de son effectivité.

Ronan LOAS, Maire, prend la parole : « C'est un bordereau technique finalement. ».

Le Maire procède au vote.

Délibération adoptée à l'UNANIMITE

ZAC DE KERDROUAL – MODIFICATION DU DOSSIER DE REALISATION

Rapporteur : Cédric ORVOEN

Par délibération du 8 février 2007, le Conseil municipal a approuvé le dossier de création de la ZAC de Kerdroual.

Par délibération en date du 27 septembre 2007, le Conseil municipal a approuvé le dossier de réalisation de la ZAC de Kerdroual.

Il est proposé de modifier le plan de composition du lot 6 du dossier de réalisation, dont les intentions d'organisation et d'aménagement restent inchangées.

Le lot 6 d'une surface initiale de 10 246 m² a été redécoupé en 5 lots :

- Lot 6A - 1 000 m²
- Lot 6B - 556 m²
- Lot 6C - 2 230 m²
- Lot 6D - 2 944 m²
- Lot 6E - 3 516 m²

Les lots sont desservis depuis la rue Gustave Eiffel.

Dans le dossier de réalisation, le lot devait accueillir une surface de vente de bricolage. La société n'ayant pas validé son option de réservation, le lot a été redécoupé en 5 lots. Tous les lots ayant été vendus mais avant de clôturer ce dossier, il s'agit de régulariser les modifications apportées au dossier de réalisation.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles R.311-7 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 8 février 2007 approuvant le dossier de création de la ZAC de Kerdroual ;

Vu les délibérations du Conseil Municipal du 27 septembre 2007 approuvant le dossier de réalisation de la ZAC de Kerdroual ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 septembre 2007 du 24 novembre 2009, du 18 novembre 2010, du 7 avril 2011, du 27 décembre 2012, du 28 mai 2015 approuvant des modifications au dossier de réalisation de la ZAC de Kerdroual ;

Vu l'avis de la Commission 2 « Travaux, urbanisme, développement durable, commerce, emploi, insertion, handicap, tourisme » du 28 septembre 2022 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la modification du dossier de réalisation redécoupant le lot 6 en lots 6A, 6B, 6C, 6D et 6E;
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire ou à l'adjoint délégué pour accomplir les formalités nécessaires.

Emmanuelle TROCADERO, Conseillère municipale de la minorité, prend la parole : « *Merci, je voudrais savoir quelle utilisation pour ces 5 lots puisque, précédemment, c'était un magasin de bricolage. Est-ce que quelque chose de spécifique est prévu ou qu'est-ce que c'est en fait, et comment pouvons-nous être informés en amont des potentiels commerces ou entreprises qui s'installent dans les nouvelles constructions.* ».

Ronan LOAS, Maire, répond : « *Là, c'est le dossier qui permet de mettre en relation ce qui est déjà passé en Conseil municipal et qui a fait cette division. On ne revient pas sur la genèse parce que je pense que personne ou presque, ici, n'était présent quand la genèse de ce grand terrain, de ce magasin de bricolage est passée. On l'avait gardé pendant un moment dans le précédent mandat,*

d'un seul tenant, comme une belle surface qui permettrait d'accueillir. Personne n'accrochait parce que c'était et en proximité mais pas assez, trop grand mais pas assez, pour accueillir certaines entreprises que l'on voit vouloir s'implanter. Si on peut juste montrer les terrains et après on complètera, pour être transparent. Il y avait des passages en Conseil et d'autres qui nous permettent d'aller vers une vente, mais pour certains ce n'était pas passé. On était un peu maudits. Il y a eu des annulations. Quand on passe en Conseil, ce n'est pas là où c'est vendu, c'est vendu chez le notaire mais, pour passer chez le notaire, il faut qu'il y ait la délibération et on a eu, en particulier sur un terrain, des allers-retours. A un moment, c'était même une entreprise qui faisait des véhicules pour personnes à mobilité réduite qui aurait dû s'implanter là, qui finalement n'est pas venue. La partie nord, pour être transparent, on avait déjà fait une première vente pour l'entreprise VIPAMAT, qui fait les fauteuils hippocampes pour les personnes à mobilité réduite, et qui est une entreprise dont on a fêté l'anniversaire, on les soutient bien, j'étais présent avec une partie de l'équipe. Le risque était, qu'au bout d'un moment, ils partent par manque de capacité à s'étendre sur le secteur, qu'ils soient pris à l'étroit. Ils ont fait l'agrandissement sur l'avant du terrain et ils ont encore une réserve foncière en fonction d'un agrandissement futur sur le risque d'avoir une entreprise – on a eu le cas avec Atlantique Nature à Ploemeur, qui est malgré tout restée rue de Kerloudan, mais qui s'est malgré tout implantée à Kervignac parce qu'elle était en pleine croissance, elle a eu besoin de mettre ses outils de production ; à un moment, ils devaient être à Kergantic où il y a eu des allers-retours en termes de droits là-dessus. On a un garage dans l'angle ; d'ailleurs, les garages de réparation du centre-ville sont repositionnés là. On avait, à un moment, souhaité qu'il y ait une forme de concentration du secteur automobile dans le secteur ; il aurait été intéressant que les acteurs du même secteur se positionnent. Cela ne s'est pas fait pour des raisons que je n'évoquerai pas ici. Donc, il y avait deux réparateurs de véhicules. Il y a une entreprise à qui cela avait été vendu, pour des panneaux solaires ou quelque chose comme cela. Ce n'est pas Solar Impulse, c'est un peu plus local ; donc, les deux et c'est tout. Désolé, je n'ai pas forcément mes notes et vu que cela a bougé, mais c'est à peu près cela les ventes. Ce qui est bien, c'est que cela permet soit développement d'entreprises locales, soit leur maintien, ou la libération de foncier dans des secteurs sur lesquels ça a plutôt vocation d'habitat/commerces. On ne reviendra pas sur le point que l'on ne peut pas faire d'alimentaire ou de ventes de détail sur cette ZAC-là. On avait eu aussi des demandes de commerces de détail mais on est hors alimentaire, hors périmètre pour le PLU, ce qui contraignait aussi ; alors tant mieux, parce que l'on a évité peut-être des grandes surfaces. On était vendeurs, autrement on aurait bloqué, je suis opposé aux commerces de hors centralité. ».

Emmanuelle TROCADERO, Conseillère municipale de la minorité, reprend : « *Du coup, ces 5 lots, qu'est-ce qu'ils vont devenir, qu'est-ce qu'on en fait ?* ».

Ronan LOAS, Maire, répond : « *Il y en a déjà deux construits, un qui doit être en cours de construction ; ils sont tous vendus. C'est juste que l'on régularise le dossier de ZAC par rapport aux ventes qui sont déjà passées au Conseil municipal pour que, entre le dossier de ZAC - on a clôturé le budget et là, on clôture le dossier en gros – et le cadastre et les ventes de terrain pour que tout soit convergent. Là, il n'y a plus de budget puisque tous les terrains sont vendus, passés chez le notaire, soit en construction, soit construits, et ce dossier-là. Là, c'est juste un point de vue technique entre ce qu'on a déjà acté en Conseil municipal pour que le dossier puisse être « finito », comme dirait notre cher Président de la République. On pourra refaire un petit topo là-dessus après. Le dernier était passé très tard. ».*

Patricia QUERO-RUEN, Adjointe au Maire, précise : « *La dernière vente est passée soit au dernier Conseil, soit au Conseil d'avant. Et c'est vrai qu'à chaque fois je reprécise, sur cette ZAC de Kerdroual, et notamment au budget, que j'ai hâte qu'on puisse clôturer le budget puisque, comme disait le Maire, cette ZAC date depuis plusieurs années ; sans cette division de terrain, je pense que le grand terrain serait resté comme cela très longtemps ; là, cela a permis d'avoir plusieurs entreprises ».*

Ronan LOAS, Maire, prend la parole : « *Oui, monsieur BOUYER. Après, on passera à la lecture du vœu.* ».

Jean-Baptiste BOUYER, Conseiller municipal de la minorité, intervient : « *Oui, j'avais en effet une question par rapport plutôt à la ZAC en tant que telle, et son dossier. Est-ce que l'on peut envisager qu'avec ce bordereau, on puisse clôturer le dossier cette année puisque tous les ans il y a des budgets associés, donc ce n'est pas une bonne nouvelle de le voir apparaître au mois d'octobre, et est-ce que l'on peut avoir une Commission pour travailler sur l'ensemble de cette ZAC, non pas parce qu'elle est finie, mais qu'elle serve de modèle, ou en tout cas d'exemple, par rapport aux autres fonciers industriels de notre commune. C'est quand même malheureux, à l'heure où l'on parle de la ville durable, qu'aussi proches du centre-ville, des grandes parcelles comme ça ont été divisées, un certain nombre d'entreprises de petites tailles se sont installées, impliquant que l'on reprenne des surfaces agricoles de grande taille pour pouvoir installer les grandes entreprises. Faire un bilan de fin d'opération, ce qui permet de voir ce qui s'est bien passé, mal passé. Tout n'est pas de votre majorité, c'est un projet de longue date, mais en tout cas, de pouvoir statuer sur ce qui s'est réalisé sur cette opération et éviter qu'on ait les mêmes erreurs qui se reproduisent sur d'autres zones industrielles de notre commune.* ».

Ronan LOAS, Maire, répond : « *Déjà, on n'a plus d'autres zones à Ploemeur. Dans tous les cas, vous aurez le bilan puisqu'une fois que l'on a clôturé le règlement, il va repasser, il y aura une présentation qui sera faite, c'est une ZAC de 2007, on est assez libres là-dessus. Vous n'étiez pas dans le précédent mandat mais on avait effectivement expliqué que l'on était restés d'ailleurs quelques années avec ce grand terrain, ce qui n'intéressait personne. Sur le sujet agricole, on ne peut pas tout confondre puisque le terrain était viabilisé, donc cette question ne se posait clairement pas sur le terrain qui était posé ici et c'est quand même délicat vu son emplacement. La zone de Kerdroual, puisque la ZAC va être clôturée, sur un aspect esthétique, moi je la trouve assez verte, peut être assez peu dense puisque finalement l'espace aurait pu être certainement plus optimisé mais il a été conçu en 2007 avec les règles, les discussions de l'époque ; je pense que l'on partage totalement le même constat sur 0 artificialisation, artificialisation nette, meilleure intensité urbaine, transition écologique des territoires et le sujet de la ZAC Centre-ville va aller clairement dans ce sens-là. On approche maintenant du bout et tout va repartir. Sur le budget, il y a évidemment un petit travail ensuite budgétaire pour bien recalculer les dernières lignes puisqu'il y a eu un petit peu de dépenses en plus. Vous avez, comme toute ZAC, un budget d'origine qu'il faut recalculer par rapport aux ventes de terrains, s'il est découpé, s'il y a eu des routes - à un moment, on nous a demandé de changer la prise en charge de clôtures et tout cela rentre parce qu'en fait c'est conçu, quand vous achetez un terrain, normalement, il doit être clôturé, donc il y a toutes ces petites choses-là qui vont devoir être mises au carré pour pouvoir arriver et que notre adjointe aux finances et à la prospective puisse pousser un ouf de soulagement et que l'on puisse terminer cette ZAC. Ce n'était pas un sujet compliqué, il n'y avait pas de loups, c'était juste qu'il y a eu une phase d'attente. Quand vous ne pouvez pas faire de détail alimentaire, une superficie de cette taille-là n'intéressait finalement personne. Et en plus, c'est un espace qui ne permettait pas de mixité d'usage, contrairement à la vieille ZAC de Kerdroual, là où il y a Peugeot etc., en gros le premier Kerdroual, rue Jean Moulin et autres, sur lequel on peut avoir une mixité qui a permis aussi un renouvellement urbain d'un secteur qui avait 30-40 ans et qui peut permettre d'avoir une mixité tertiaire ou entreprises et autres, qui correspond dans la ville, plus aux attentes du temps en termes de sobriété foncière, qui est l'objectif de la municipalité. Je pense que, là-dessus, on partage tous le même constat, c'est un dossier qui est technique, on nous demande juste de prendre la photo réelle et que le dossier en tant que tel converge pour que l'on aille vers l'extinction de ce dossier de manière définitive.* ».

Le Maire procède au vote.

Délibération adoptée à l'UNANIMITÉ

VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOEMEUR DU 11 OCTOBRE 2022 POUR UN PLAN D'URGENCE POUR LES COLLECTIVITÉS LOCALES FACE À LA HAUSSE DES COÛTS DE L'ÉNERGIE

Rapporteur : Ronan LOAS

« Neuf associations, dont l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité, ont adressé, le 30 septembre 2022, un courrier à la Première ministre Elisabeth Borne, appelant à ce que des mesures urgentes soient prises pour soutenir toutes les collectivités face aux surcoûts de l'énergie qui menacent leur équilibre financier et leur capacité d'agir.

Les collectivités sont durement frappées par l'explosion des coûts énergétiques, et sont nombreuses à avoir d'ores-et-déjà décidé des plans de sobriété qui incluent des mesures telles que la diminution des températures de chauffe, la réduction horaire ou géographique de l'éclairage public, ou la limitation des plages horaires d'ouverture des bâtiments.

Quelle que soit leur ampleur – et sauf à sacrifier la continuité des services publics – ces mesures ne permettront pas d'absorber la hausse exponentielle des charges énergétiques. Les hausses subies par les collectivités sont en effet d'une telle ampleur que c'est la question du bouclage même de leurs budgets 2023 qui est aujourd'hui posée.

Les associations se félicitent que le gouvernement ait décidé d'engager des discussions au niveau européen pour réviser les modalités de calcul du prix de l'électricité au coût marginal, et ainsi découpler son évolution de celle du prix du gaz.

Ces discussions prioritaires mettront toutefois du temps pour aboutir et produire des effets sensibles et durables sur les prix, alors que les charges supplémentaires subies par les collectivités sont d'effet immédiat. A Ploemeur, notre facture passe de 500.000€ en 2021 à 2.500.000€ en 2023 alors même que nous avons grâce à nos investissements réduits nos consommations de 1 700 MWh par an (pour un équivalent 380 tonnes CO²/an) et que cette réduction permet de diminuer de 750.000€ la facture (surcoût évité).

Depuis plus de 10 ans les collectivités territoriales sont invitées par l'Etat à réduire leur « train de vie », à tailler dans les effectifs et optimiser leur gestion à périmètre constant puisqu'il faut rendre le même service aux habitants, voire assumer un transfert des charges de l'Etat. La diminution des dotations décidées sous le mandat de François Hollande a amputé notre Dotation Globale de Fonctionnement d'1 million d'euro par an. Dotation Globale de Fonctionnement qui était à l'époque indexée sur l'inflation. *Depuis le mandat Macron, pour que tout le monde comprenne, la fameuse dotation générale des collectivités est maintenue ; c'est à partir de ce moment-là que l'on a réactivé notre autofinancement qui a pu passer de 800 000 à plus de 2,5 M€.* Mais si actuellement on nous maintient notre DGF sans inflation, nos dépenses augmentent mais nos recettes n'augmentent pas non plus, c'est une forme de diminution dissimulée par l'Etat.

Ce dernier au fil des Lois de finances et autres annonces politiques n'a de cesse de réduire la marge de manœuvre des collectivités en réduisant jusqu'à il y a peu le nombre de leviers qui fondent l'indépendance financières de nos communes, départements et régions. *J'aurais pu évoquer ici le sujet de la CVAE, la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises sur laquelle on veut enlever ce levier aux intercommunalités, ou de la taxe d'aménagement perçue par les communes, qui devrait être enlevée aux communes et basculer à l'Intercommunalité. Vous voyez que « les emmerdes volent en escadrille », pour citer Audiard.* Nous n'avons plus le levier fiscal sur la taxe d'habitation, et pas la possibilité à Ploemeur de la dissocier pour les résidences secondaires. *Il faudrait être classé par l'Etat, en résidences en tension immobilière, qui est un statut lié à l'intercommunalité, pour pouvoir dissocier l'intercommunalité des résidences secondaires, ce qui est interdit pour la ville de Ploemeur, nous avons questionné les services fiscaux. On n'a pas ce levier, je ne dis pas qu'on l'aurait levé ou pas, mais on ne l'a pas.*

La crise énergétique que nous devons affronter aujourd'hui ne pourrait être qu'une goutte d'eau de plus mais les collectivités sont loin, malgré des efforts acharnés, d'égaliser la résilience du tonneau des Danaïdes. Pour beaucoup d'entre nous, cette goutte d'eau peut-être celle qui fera déborder le vase, et la crise énergétique s'annonce sans doute plus violente encore pour les finances locales que celle provoquée par la COVID-19.

Il n'existe pas une équipe municipale qui ne pense aujourd'hui aux efforts de performance énergétique, de sobriété et de résilience. Pas un maire qui n'essaye de boucler son budget pour assurer la continuité du service public *de proximité* répondant ainsi aux attentes des administrés. Pourtant, le Projet de Loi Finances ne prévoit pas, à l'instant où ce vœu vous est proposé, d'indexer les dotations de l'Etat aux collectivités sur l'inflation.

Cette situation très tendue est un nouveau coin dans la relation entre l'Etat et les collectivités, entre le gouvernement et les élus locaux à l'heure où nous attendons tous un acte fort de décentralisation. Tendue, car **les collectivités locales ne bénéficient pas du bouclier tarifaire sur leurs dépenses d'énergie.**

In fine, ce sont des millions d'euros qui ne seront pas investis localement dans des projets pour les habitants. L'investissement local, c'est l'économie et donc l'emploi local. Car cette difficulté financière risque de se régler en supprimant les lignes budgétaires consacrées à l'investissement alors même que c'est maintenant que leur nécessité se fait sentir au regard de l'urgence climatique et de la lutte contre la fracture sociale.

L'Association des Maires de France a demandé que cesse la dévitalisation des communes et réclame une responsabilisation de l'échelon local qui ne pourra passer que par un choc de la décentralisation.

Il faut recréer du lien et de l'équité fiscale avec nos habitants afin qu'ils puissent utilement juger de la qualité de notre gestion. Nous attendons du Gouvernement un plan d'urgence afin de ne pas avoir à arbitrer entre équilibre de nos budgets et continuité du service public.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE PLOEMEUR REUNI LORS DE SA SEANCE DU 11 OCTOBRE 2022 :

- **APPELLE** à ce que des mesures urgentes soient prises pour soutenir toutes les collectivités face aux surcoûts de l'énergie qui menacent leur équilibre financier et leur capacité d'agir ;
- **APPELLE** à un nouvel acte fort de décentralisation dans le dialogue entre l'Etat et les associations représentant les collectivités locales afin que nous retrouvions notre autonomie financière.

Ce vœu sera transmis aux parlementaires qui seront amenés à voter le Projet Loi de Finances ainsi qu'à la Première Ministre »

Le Maire procède au vote.

Vœu adopté à l'UNANIMITE – 1 ABSTENTION (Loïc TONNERRE)

Ronan LOAS, Maire, poursuit : *« Je vous remercie parce que, malgré l'abstention, c'est un vote à l'unanimité qui sera transmis effectivement aux parlementaires et je pense que c'est aussi un sujet de lobby. On dira que l'on défend les collectivités mais, malgré tout, moi je suis maire et si je ne défendais pas la ville de Ploemeur dans ce moment-là, je pense que je ne le serais pas. Avant que vous ne partiez, petit message rapide. L'actualité aussi en géopolitique, qui nous impacte sur plein d'autres points, c'est le sujet ukrainien, on l'avait déjà exprimé. Je ne fais pas de politique, mais le soutien aux populations qui subissent et je pense qu'en Russie aussi, les gens subissent. Cela nous vaut un message de soutien pour vous dire qu'il y a eu un Fest Deiz – on en a discuté en majorité,*

mais c'est aussi à cela que sert un Conseil municipal, une information, et je proposerai lors de l'attribution des recettes du Fest Deiz, normalement c'étaient les recettes des pots gérés par deux associations, que la recette (Claudie pourra confirmer, je voudrais terminer mes propos) du Fest Deiz soit répartie, on ne va pas faire de quotas, moitié-moitié entre les deux associations qui sont l'Association Ploemeur-Roumanie et l'Association Unis pour l'Ukraine 56. Un autre élément : il y aura certainement une initiative, qui n'est pas celle d'un jumelage mais d'un soutien entre une collectivité en Ukraine – j'ai évoqué cela en réunion de majorité - et la ville de Ploemeur ; il ne s'agit pas d'un jumelage ou autre mais de liens. J'ai rencontré des maires ukrainiens cet été ; il y a aussi un moment avec ce pays qui devrait être reconstruit, des liens, je ne parle pas d'un jumelage. Les choses vont être construites, vous serez tenus informés et là, vous ne pouvez pas effectivement me reprocher d'être mis devant le fait accompli. On pourra naturellement échanger sur ce sujet-là dans d'autres instances. Si tu veux confirmer ce point-là, Claudie, en termes de recette. ».

Claudie LE BIHAN, Adjointe au Maire, répond : « *Cet après-midi, j'ai eu l'information par Madame CALVAR justement, et nous allons vous remettre la somme de 1 670 €.* ».

Ronan LOAS, Maire, intervient : « *En tout, donc divisé par 2* ».

Claudie LE BIHAN, Adjointe au Maire, confirme : « *Oui, divisé par 2. Je ne compte pas la buvette. Enfin, les recettes.* ».

Emmanuelle TROCADERO, Conseillère municipale de la minorité, prend la parole : « *Je complète en deux lignes pour dire que toutes les solidarités doivent permettre de décloisonner, je l'ai dit, je le répète. La guerre, les victimes et la catastrophe de cette situation doivent faire que tout le monde travaille avec tout le monde. Ce n'est pas compliqué de mettre de côté tout le reste et de ne se pencher que sur les Ukrainiens et les Ukrainiennes. Ce Fest Deiz a dégagé une énergie. Moi, c'était mon premier personnellement donc voilà, on découvre. Une énergie positive, c'est vrai, les gens étaient contents de danser, de se retrouver. Cela ne fait pas de mal non plus. Les Ukrainiennes ont dansé, c'était cool aussi, ça fait du bien de se retrouver dans les salles municipales pour partager des choses qui font du bien. On s'était partagé avec l'autre association, la buvette. On a travaillé ensemble, ils ont vendu des livres, on a vendu des pâtisseries ; en toute transparence, on a fait 105 € chacun - puisque j'ai fait la comptabilité pour la buvette - et avec nos pâtisseries, on a fait 309 €. On est bien contents parce que l'on a une ardoise à la pharmacie de Ploemeur, donc on est très contents que vous nous donniez la moitié des recettes. Cet argent a servi à acheter des médicaments pour le service pédiatrique d'un hôpital à côté de Dnipro, qui a été complètement bombardé. On va livrer cela à partir du 15 octobre ; cela partira de Lorient.* ».

Ronan LOAS, Maire, répond : « *Merci. Je tenais à terminer sur cette touche, non pas positive, mais d'espoir, sur ce moment qui est compliqué pour tout le monde. Merci à toutes et à tous et je vous donne rendez-vous le 15 décembre ; entre-temps, on aura certainement la commission générale sur le sujet de la crise énergétique. Merci.* ».

Le Maire lève la séance à 19h25.

 Ronan Loas,
Maire